



# *PROJET DE SERVICE*

## *2016-2021*



*SESSAD Du Confluent*

# *SOMMAIRE*

**Introduction : une démarche participative, un projet sur 5 ans**

**Date et période de validité du projet**

## **1. Identité de l'établissement et organisme gestionnaire**

**1.1 L'organisme gestionnaire**

**1.2. Le SESSAD du Confluent**

## **2. Le positionnement de l'établissement**

**2.1. Le projet de l'association**

**2.2. Histoire et missions de l'établissement**

**2.2.1 Les textes de référence**

**2.2.2 L'histoire**

**2.2.3 Les missions**

**2.3. L'inscription de l'établissement dans son environnement**

**2.3.1 Les ressources locales**

**2.3.2 L'offre départementale**

**2.4. Les principes de l'intervention de l'établissement et leurs ressources**

**2.4.1 Les sources des principes d'intervention**

**2.4.2 La gestion des paradoxes**

## **3. Les personnes accueillies et leur évolution**

**3.1. Situations sociales et familiales des personnes accueillies**

**3.2. Age et parité des cinq dernières années**

**3.3. Parcours**

**3.3.1. Provenance des entrants**

**3.3.2. Durée de l'accompagnement**

**3.3.3. Orientation à la sortie**

**3.4. Types de scolarisation**

**3.5. Types de pathologies**

**3.6. Les attentes des usagers**

**3.7. La prise en compte des besoins des usagers**

## **4. Le projet personnalisé et son accompagnement**

- 4.1. L'admission
- 4.2. L'élaboration du projet personnalisé
- 4.3. Le suivi du projet personnalisé
- 4.4. La sortie et l'orientation

## **5. Le travail pluridisciplinaire et le travail en réseau avec l'environnement**

- 5.1. L'organisation des réunions internes
- 5.2. Les missions des différents secteurs professionnels
  - 5.2.1 L'accompagnement éducatif
  - 5.2.2 L'accompagnement pédagogique
  - 5.2.3 L'accompagnement social
  - 5.2.4 L'accompagnement thérapeutique
  - 5.2.5 L'accompagnement administratif
- 5.3. L'organisation du partenariat

## **6. L'information et la participation des usagers et la bientraitance**

- 6.1. Participation individuelle
- 6.2. Participation collective
- 6.3. La bientraitance

## **7. L'évaluation et l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes**

- 7.1. Le dispositif de la démarche qualité
- 7.2. Les résultats de l'évaluation externe et le plan d'amélioration de la qualité
- 7.3. Les modalités de suivi, d'évaluation et d'actualisation du projet de service

## **8. Les ressources du projet**

- 8.1. Les compétences mobilisées
- 8.2. L'organigramme
- 8.3. L'entretien individuel
- 8.4. Les locaux et leur aménagement

**8.5 L'organisation des transports**

**8.6 Le système d'information**

## **9. Les objectifs d'évolution et de développement**

**9.1 Les axes stratégiques**

**9.2 Conclusion**

**9.3 Les fiches actions**

## **Introduction : une démarche participative, un projet sur 5 ans**

**Date et période de validité du projet : 2016 - 2021**

Les besoins des jeunes en constante évolution et le respect de la réglementation font que les professionnels doivent s'interroger au quotidien sur leurs pratiques.

Quelle soit individuelle, par petit groupe ou institutionnelle, la réflexion doit générer des réponses adaptées et en adéquation avec les besoins identifiés des jeunes que nous accueillons.

Cette démarche participative (dans le cadre de réunions formalisées) permet à toute une équipe de se mobiliser, de déterminer des orientations et de se fixer des objectifs.

C'est dans le cadre du Projet de service que s'insère le fruit de notre réflexion.

Les professionnels du Sessad du Confluent inscriront leurs pratiques et leurs actions dans le respect des axes prioritaires.

Le SESSAD du Confluent s'inscrit pleinement dans les valeurs portées par l'ALGEEI.

Cette adaptabilité au changement est citée dans le rapport d'évaluation externe du Sessad :

*« Le petit effectif du SESSAD explique la taille de l'équipe pluridisciplinaire. L'éparpillement géographique des familles et des lieux de scolarisation rend difficile la mise en place d'un accompagnement le plus adapté à chaque situation et ce d'autant plus que les familles précarisées se déplacent peu. »*

*« Une prise en charge globale et des combinatoires de soins au plus près des besoins des jeunes ramenés aux moyens du service.*

*Des professionnels très mobiles, qui interviennent dans le service, dans les lieux de scolarisation et pour certains dans les familles. »*

*« Un service dynamique, qui recherche de façon continue à mieux adapter ses réponses aux besoins et attentes des publics.*

*« Les jeunes ainsi que les parents rencontrés sont très satisfaits de la qualité de l'écoute et de l'accompagnement qui leur est proposé, ainsi que de la très grande disponibilité des professionnels : « Ils remontent le moral à la petite et à nous aussi », « On peut les appeler tout le temps », « Ils suivent les enfants et les poussent jusqu'au bout » ».*

## **Les grandes orientations du Projet de service pour les 5 années à venir.**

De notre travail avec les jeunes, leurs familles ou les partenaires, de nos valeurs, de la spécificité du Sessad, de notre fonctionnement actuel, de notre expertise...de grandes orientations se sont dessinées.

Les thèmes abordés dans le projet de service étayeront la présentation synthétique (ci-dessous) de nos futurs axes prioritaires : poursuivre et renforcer le travail avec les familles et le réseau partenarial, proposer des adaptations aux prises en charge (réactivité/complémentarité/cohérence..), moderniser et sécuriser le contenu de nos interventions, développer plus encore la convivialité.

- Transfert des locaux vers une structure d'accueil plus en adéquation avec les missions du service.

Recherche et déménagement vers des locaux plus conviviaux, opérationnels et ayant une position centrale.

Permettre aux professionnels, aux jeunes et aux familles de travailler et réfléchir sur des outils de travail que seront les nouveaux locaux du service.

Amener les familles à se prononcer sur ce transfert et tendre vers une réponse la plus appropriée.

- Poursuivre le développement de l'implication des usagers et de leur famille au fonctionnement du service

Développer une meilleure appropriation des différents supports liés à la réglementation (notamment pour les familles non francophones).

Créer des espaces d'échanges privilégiés avec les usagers et leur famille.

Créer une dynamique d'échange et de partage en vue de développer l'implication réelle des jeunes et des familles.

Se servir de nos ressources que sont les capacités à travailler l'interculturalité.

- Poursuivre le processus de développement du réseau partenarial, parfaire la communication externe et les évaluer

Poursuivre le renforcement du réseau actuel et tenter d'agrandir ce dernier.

Etendre le réseau partenarial aux champs culturels, sportifs, professionnels.

Développer les connaissances sur les différentes voies professionnelles pour les usagers et avoir un niveau d'expertise plus grand en fonction des choix professionnels des usagers.

Accentuer la connaissance des ressources de l'environnement.

- Développer un système de « plateforme »

Le parcours institutionnel des jeunes n'étant pas toujours linéaire, afin d'éviter d'éventuelles ruptures scolaires ou professionnelles, les établissements, les services et les instances chargées des orientations des jeunes se doivent d'être réactives, souples et innovantes. En l'occurrence, « la plateforme » offre la possibilité à un jeune de changer de « statut » rapidement en lien avec ses nouvelles aspirations ou nouveaux objectifs.

Le Sessad pourrait bénéficier de l'expertise de l'IME et y apporter la sienne.

Ce dispositif permettrait une grande souplesse de l'accompagnement, tout en permettant aux jeunes d'expérimenter différents statuts. (Internat, internat séquentiel fonctionnement type Sessad, ou Sessad Pro,...). Apporter des réponses au plus près des besoins identifiés dans le cadre des projets individuels en intensifiant l'implication des jeunes et de leurs familles. (Notion de co-construction).

Ce dispositif, à ce jour non existant pour les jeunes pris en charge par les Sessad/IME, fera l'objet de nombreux échanges avec le réseau partenarial afin de construire des éléments de réponse aux besoins ou demandes des jeunes et de leurs familles.

Cet axe stratégique nous paraît prioritaire pour tenter d'éviter les ruptures scolaires (et/ou professionnelles)

- Développement du dossier informatisé de l'utilisateur

Permettre une lecture plus rapide et plus précise du parcours de chacun.

Disposer d'un accès rapide et sécurisé aux informations concernant les usagers. Tendre vers une dématérialisation des documents papier. (Instrument de bilan et recueil de données paramétrable.)

# 1 Identité de l'établissement et organisme gestionnaire

## 1.1 L'organisme gestionnaire

<b>Désignation (raison sociale)</b>	Association Laïque de Gestion des Établissements d'Éducation et d'Insertion (ALGEEI)
<b>Statut juridique</b>	Privé associatif
<b>Adresse complète</b>	Agropôle-DELTA GRO 3 BP361 - 47931 AGEN CEDEX 9
<b>Téléphone</b>	05 53 77 15 80
<b>Nom et qualité du représentant de l'association</b>	Madame Danièle BONADONA, Présidente. Madame Magali DEWERDT, Directrice Générale.

## 1.2. Le SESSAD du Confluent

<b>Désignation (raison sociale)</b>	SESSAD du Confluent
<b>Adresse complète</b>	17 Avenue du 11 novembre - 47190 AIGUILLON
<b>Téléphone</b>	05 53 79 81 20
<b>@ mail</b>	<a href="mailto:sessad.confluent@algeei.org">sessad.confluent@algeei.org</a>
<b>Nom et qualité du représentant de l'établissement</b>	Olivier POURTAU Directeur de l'établissement
<b>Catégorie de l'ESSMS</b>	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
<b>Capacité et modalités d'accueil</b>	16 enfants et adolescents de 6 à 16 ans, présentant une "déficience intellectuelle légère, moyenne", orientés sur notification de la MDPH, et scolarisés : <ul style="list-style-type: none"><li>• à l'école élémentaire :<ul style="list-style-type: none"><li>○ soit dans des classes ordinaires,</li><li>○ soit dans les ULIS école de Nérac, Tonneins, Aiguillon et Casteljaloux.</li></ul></li><li>• au collège :<ul style="list-style-type: none"><li>○ dans les EGPA de Tonneins, Lavardac et Casteljaloux.</li><li>○ Dans les ULIS collège de Tonneins, Lavardac et Aiguillon</li></ul></li></ul>
<b>N° SIRET</b>	332 803 519 00286
<b>N° FINESS</b>	470013624
<b>Autorisation</b>	<b>13.11.2000</b> : arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine autorisant la création d'un S.E.S.A.D. rattaché administrativement à l'IME de CAZALA. <b>01.09.2002</b> : obtention du financement et ouverture du service.
<b>Convention</b>	Le service est intégré dans le CPOM signé pour la période 2013 - 2017 entre l'association ALGEEI et l'ARS.

Le S.E.S.S.A.D. du CONFLUENT est situé au 19 avenue du 11 novembre à Aiguillon (Axe Bordeaux – Toulouse à mi-chemin entre Marmande et Agen) Il vient en aide à 16 enfants scolarisés dans un secteur de 20 à 25 kms autour d'Aiguillon.

Le SESSAD fonctionne avec les crédits de l'Assurance maladie, accordés par l'autorité de contrôle (ARS). Ils sont versés en dotation globale par douzième mensuel. A titre indicatif, le budget accordé en 2015 se monte à 207 484 € soit un coût annuel de 12 967.75 € par usager.



## 2 Le positionnement de l'établissement

### 2.1 Le projet de l'association

L'A.L.G.E.E.I., Association Laïque de Gestion des Etablissements d'Education et d'Insertion, est une Association loi 1901, ayant pour but **de promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires ou sociales**. Elle assure la gestion et le développement des établissements et services répartis sur l'ensemble du territoire du Lot et Garonne.

Le projet de l'association ALGEEI, réactualisé en 2012, réaffirme les valeurs de l'association, ses orientations stratégiques, sociales, économiques et politiques et rappelle son attachement aux valeurs fondamentales de la Ligue de l'Enseignement, basées sur la laïcité, la citoyenneté et la liberté de conscience. Elle y définit également de nouveaux axes prioritaires auxquels l'établissement contribue :

- Partenariat, nouvel environnement
- Inclusion, citoyenneté, accès aux soins
- Recommandations de bonnes pratiques
- Place de la famille, parentalité
- Vieillesse, sur-handicap, nouveaux handicaps
- Professionnalisation, prospective, plateau technique, formation

Pour réaliser ses missions, l'ALGEEI :

- place la primauté de la personne avant toute autre considération ;
- défend un système de soins et de services accessible à tous ;
- accomplit ses missions dans le cadre d'une gestion désintéressée ;
- propose des réponses à l'émergence des besoins nouveaux sanitaires, sociaux et médico sociaux et encourage l'adaptation et l'évolution de ses établissements et de ses services ;
- promeut le secteur privé à but non lucratif comme participant légitime aux missions d'intérêt général, au bénéfice des usagers ;
- développe à l'intérieur de ses établissements et services, entre les professionnels et les usagers, une culture commune de solidarité au service du public ;
- fait vivre en son sein la démocratie interne ;
- veille à ce que soit exécutée une mission d'intérêt général et d'utilité sociale, en se définissant comme au service des usagers ;
- nourrit une réflexion éthique sur tout sujet touchant à ses missions ou toute question préoccupant ses adhérents ;
- assure une présence active et militante auprès de toute instance qui concourt à l'élaboration des politiques sociales ;
- s'inscrit dans un partenariat affirmé et constructif avec les autres associations de la même mouvance ;
- crée et entretient des échanges et liens avec les institutions de l'Union Européenne ayant la même finalité ;
- assure la création, la gestion et le développement des établissements ou services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en associant les administrations publiques et les collectivités territoriales, ainsi que les représentants des organismes sociaux ;
- crée, gère, coordonne, organise et contrôle le fonctionnement d'établissements ou services médico-sociaux dans le cadre des dispositions de la législation en vigueur.

À ce titre, elle peut créer des structures d'aide par le travail et commercialiser les produits ou services provenant de cette activité d'insertion professionnelle.

## 2.2 Histoire et missions de l'établissement

### 2.2.1 Les textes de référence

Loi du 11 juillet 1975 sur l'enseignement, dite "Loi Haby", évoquant la possibilité que "*des spécialistes extérieurs à l'école*" puissent réaliser des interventions en milieu scolaire, selon le "*degré de difficulté*" (Article 23).

Les circulaires relatives à l'intégration scolaire des 29 janvier 1982 et 1983 proposeront aux institutions spécialisées et leurs personnels de favoriser l'intégration scolaire par le moyen, notamment, des services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).

Le décret modifiant les Annexes XXIV (décret n° 89-798 du 27 octobre 1989) et ses circulaires d'application ont apporté le statut juridique qui faisait encore défaut aux SESSAD.

Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La loi 2005-102 pose trois grands principes fondamentaux :

- le libre choix du mode de vie qui passe par la compensation des conséquences du handicap et un revenu d'existence permettant une vie autonome digne,
- la participation à la vie sociale, grâce au principe d'accessibilité généralisé, (école, emploi, transports, bâtiments, culture et loisirs),
- la place centrale de la personne handicapée par rapport aux dispositifs qui la concernent, dans une logique de service apporté.

Recommandations des bonnes pratiques professionnelles (RBPP) émanant de l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) :

- « L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) »
- « Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux »
- « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre »

### 2.2.4 L'histoire

Le SESSAD du CONFLUENT est agréé au titre de l'annexe XXIV du décret du 27 octobre 1989 depuis novembre 2000, dans le cadre de la restructuration de l'IMP de CAZALA (diversification de la prise en charge), mais son ouverture est devenue effective en septembre 2002 (obtention des crédits de fonctionnement). Il est rattaché administrativement à l'IME de CAZALA.

Le Service a ouvert ses portes en septembre 2002, mais il ne fonctionne à effectif complet que depuis septembre 2003, dans le respect du projet initial : population, équipe, zone d'intervention.

En novembre 2009, une demande de modification de l'agrément et d'une extension de places est accordée par le CROSMs.

Cependant en janvier 2010 seule la modification d'agrément concernant l'accompagnement de jeunes déficients intellectuels légers et moyens sera acceptée par la préfecture du Lot et Garonne (arrêté n°2009-358-15).

### 2.2.5 Les missions

Le SESSAD du Confluent a pour vocation d'accompagner la scolarisation dans le 1er et le 2ème degré de 16 jeunes de 6 à 16 ans, présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne.

Le SESSAD du Confluent remplit une mission d'accompagnement à la scolarisation de jeunes handicapés en direction de deux publics :

- des enfants présentant une déficience intellectuelle dans le cadre de l'école primaire. Il s'agit soit d'enfants scolarisés en ULIS école, soit d'enfants scolarisés dans une classe ordinaire,
- des pré-adolescents et des adolescents présentant une déficience intellectuelle dans le cadre du second degré. Il s'agit soit de jeunes scolarisés en ULIS, soit de jeunes scolarisés en EGPA (collège).

Le SESSAD accompagne les jeunes dans le but d'éviter (si possible), de retarder ou de préparer (si nécessaire) selon les cas, une orientation dans une filière institutionnelle. Il s'agit, au travers d'un accompagnement personnalisé, de traiter les difficultés liées au handicap et rencontrées par l'environnement familial, scolaire et extrascolaire de l'enfant ou de l'adolescent, afin de réduire les désavantages.

#### ***Les objectifs généraux de l'accompagnement sont les suivants :***

- Accompagner la scolarisation ;
- Favoriser l'épanouissement de la personnalité du jeune ainsi que son bien-être ;
- Soutenir et informer les familles et le jeune des différentes filières possibles.

#### ***Les objectifs opérationnels de l'accompagnement sont les suivants :***

Le SESSAD se veut référent en matière d'accompagnement et de soutien :

##### **♦ Auprès de l'enfant :**

- intégration à des systèmes d'apprentissages scolaires ou pré-professionnels en milieu ordinaire ou spécialisé,
- maintien dans la famille,
- ouverture sociale et culturelle,
- soutien de l'enfant au niveau psychologique, éducatif et thérapeutique.

##### **♦ Auprès de la famille :**

- repérer la place de l'enfant et ou de l'adolescent au sein de la famille (place et rôle de chaque membre),
- accompagner la famille à reconnaître les difficultés rencontrées par l'enfant ou l'adolescent,
- soutenir les parents dans leur questionnement sur les problèmes rencontrés, les rassurer sur les capacités d'évolution de l'enfant, les associer à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé,
- favoriser la communication entre l'enfant et sa famille,
- maintenir ou rétablir des relations avec l'école, l'environnement social et culturel.

##### **♦ Auprès des professionnels (développement d'un partenariat avec les services extérieurs) :**

- de l'éducation nationale : élaboration et suivi du projet personnalisé de scolarisation,
- du réseau médico-social : afin de garantir la cohérence de la prise en charge autour de l'enfant, l'équipe du SESSAD assure :
  - le relais et le lien avec les intervenants précédents (travail en réseau par rapport aux orientations),
  - les échanges avec les services gravitant autour de l'enfant et de la famille,
  - les liens avec des intervenants médicaux et paramédicaux extérieurs : échanges ponctuels si cela est nécessaire pour l'enfant,

- les liens avec des structures extrascolaires : accompagnement régulier de l'enfant ou adolescent, afin d'aider à son épanouissement.

### **Caractéristiques de la prise en charge :**

Les interventions du SESSAD sont:

- **Globales** : elles associent, en lien avec les structures scolaires, des prestations pédagogiques, éducatives, rééducatives et thérapeutiques.
- **Personnalisées** : elles s'organisent autour du Projet Personnalisé et du Geva-Sco, qui est élaboré avec la famille et la structure scolaire d'accueil et approuvé par l'équipe de suivi de scolarisation et la Commission pour les Droits et l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Le SESSAD a pour vocation d'être un lieu de ressources pour :

- Les parents confrontés aux problématiques cognitives et psychologiques de leur enfant souffrant de déficience intellectuelle ;
- Les écoles et les collèges accueillant ces enfants et adolescents ;
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les enseignants référents, les autorités de contrôle.

## **2.3 L'inscription de l'établissement dans son environnement**

### **2.3.1 Les ressources locales**

Le S.E.S.S.A.D. du CONFLUENT est situé à Aiguillon (Axe Bordeaux – Toulouse à mi-chemin entre Marmande et Agen) Il vient en aide à 16 enfants scolarisés dans un secteur de 20 à 25 kms autour d'Aiguillon.

Le SESSAD fonctionne avec les crédits de l'Assurance maladie, accordés par l'autorité de contrôle (ARS). Ils sont versés en dotation globale par douzième mensuel.

### **2.3.2 L'offre départementale**

Le département du Lot-et-Garonne est pourvu de 8 Sessad (dont 3 dépendent de l'A.G.E.E.I.)

SESSAD du Confluent à Aiguillon (ALGEEI)

S.E.S.S.A.D. « Lou Roucal » à Castelmoron sur Lot

Agglomération d'Agen

S.E.S.S.A.D. d'Agen (ALGEEI)

S.E.S.S.A.D. Trisomie 21 à Boé

S.E.S.S.A.D. « La Passerelle » à Foulayronnes (ALGEEI)

S.E.S.S.A.D. « Forma-Pro » à Foulayronnes

Val de Garonne Agglomération

S.E.S.S.A.D. SOLINCITE ESCASSEFORT (47350)

S.E.S.S.A.D. DE TONNEINS (47400)

## 2.4 Les principes de l'intervention de l'établissement et leurs ressources

### 2.4.1 Les sources des principes d'intervention

Le Sessad assume ses missions conformément aux textes réglementaires et aux recommandations de bonnes pratiques (RBPP).

Les professionnels mettent un point d'honneur à développer auprès des jeunes et de leurs familles des actions individuelles ou collectives. Les modalités diffèrent et sont adaptées au « cas par cas ».

En plus de l'accompagnement que le service offre aux jeunes, le service a développé depuis de nombreuses années un rôle de médiateur entre les familles et les différents partenaires.

La prise en charge est individualisée au maximum. Cela ne peut l'être que grâce à l'investissement des différents professionnels du service. En effet l'enfant et sa famille font l'objet d'une bienveillance toute particulière : toutes les difficultés qu'elles soient d'ordre sociales, culturelles, linguistiques ou de mobilité sont prise en compte par l'équipe du Sessad.

### 2.4.2 La gestion des paradoxes

Les professionnels du Sessad sont parfois confrontés à la gestion de certains paradoxes :

Au niveau des enfants :

- Un « éparpillement » géographique des jeunes orientés par la MDPH (Maison des Personnes Handicapées) l'aire géographique de recrutement du service est d'environ 25 km autour d'Aiguillon. De fait, lorsque les professionnels souhaitent réaliser des activités de groupe, ils se trouvent confrontés à des paradoxes :
  - soit l'activité englobe des jeunes d'un même secteur géographique générant des différences d'âge (donc d'intérêts)
  - soit l'activité menée regroupe des jeunes d'une tranche d'âge spécifique ce qui implique de grands moments de transports

Les activités éducatives sont particulièrement impactées par la gestion de ce paradoxe

Au niveau des familles :

- La « non implication » de certaines familles par excès de confiance ou par manque de maîtrise de la langue.  
Le rôle de médiateur du service est maintenant connu et reconnu par nombre de familles et partenaires. Certaines familles connaissaient le Sessad avant même que leur enfant y soit pris en charge par le retour qu'en faisaient d'autres familles connues ou amies.  
De fait, la relation de confiance s'installe très rapidement. L'effet paradoxal est que cette confiance peut se transformer en « délégation » des familles envers les professionnels du service.  
Ces derniers sont donc particulièrement vigilants à ce cas de figure. La « réappropriation » au fonctionnement est indispensable à une réelle adhésion.
- D'autre part, également grâce à cette confiance, les professionnels peuvent être sollicités par les familles pour un autre membre de la fratrie qui peut avoir besoin de soutien.  
Il est donc impératif de se positionner clairement dans un rôle de conseil et de garder un certain recul, une certaine neutralité.

Les réunions d'équipe permettent aux professionnels d'échanger et de travailler la notion de distance.

Au niveau des professionnels :

- Le service prend en charge 16 jeunes avec de très faibles temps d'encadrement (total de 3,375 ETP).  
Les professionnels doivent faire des choix du fait de leur faible temps de travail sur le service bien que les jeunes auraient besoin d'un plus grand suivi.
- Dans un souci de bienveillance l'équipe à fait le choix de ne pas imposer les transports aux jeunes. Les professionnels sont donc confrontés à d'importants temps de transports pour se rendre sur les lieux de prise en charge.  
Il fallait choisir entre offrir plus de temps de rééducation (ce qui nécessitait la mise en place d'une organisation spécifique des transports jusqu'au service) ou de moindre déplacements générateurs de fatigue (moindre efficacité) pour les jeunes.

### 3 Les personnes accueillies et leur évolution

#### 3.1 Situations sociales et familiales des personnes accueillies

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Couple	14	10	11	11	10
Parents séparés	2	4	3	2	4
Famille mono-parentale	0	2	2	3	2
Enfant placé	1	1	1	1	0
Les 2 parents travaillent	4	4	3	3	3
1 seul parent travaille	8	9	9	10	7
Ne travaillent pas	4	3	4	3	6
Suivi social de secteur	2	2	3	3	4
suivi social justice	1	1	1	1	1
Origine étrangère	8	9	9	7	6
dont maghrébine	3	3	4	2	3
dont portugaise	5	6	5	5	3

Le profil des situations sociales reste à peu près constant.

La majorité des parents sont en couple.

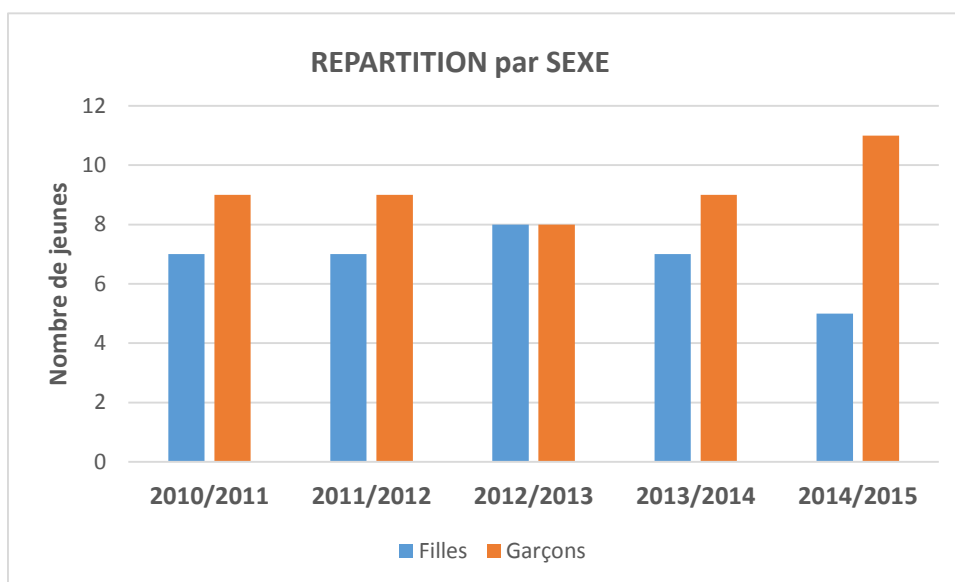
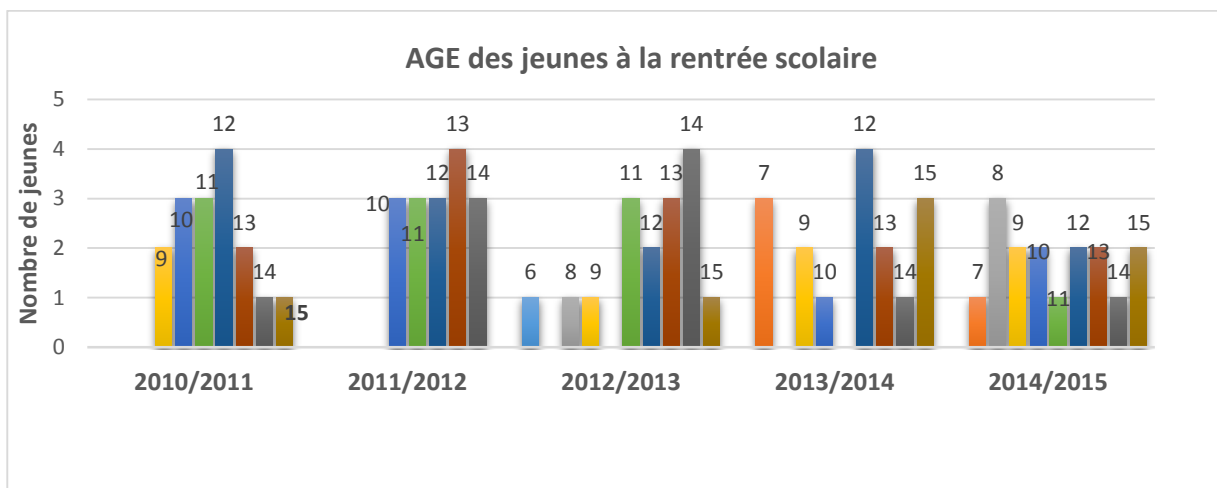
Un seul des parents travaille dans la plupart des cas.

En moyenne, sur les cinq ans écoulés, la moitié des familles est d'origine étrangère avec pour certaines le barrage de la langue et les différences culturelles qui complexifient l'accompagnement.

On note une légère évolution du nombre d'accompagnements sociaux et de familles ayant elles-mêmes un parcours institutionnel.

Globalement on note une aggravation des situations sociales et familiales.

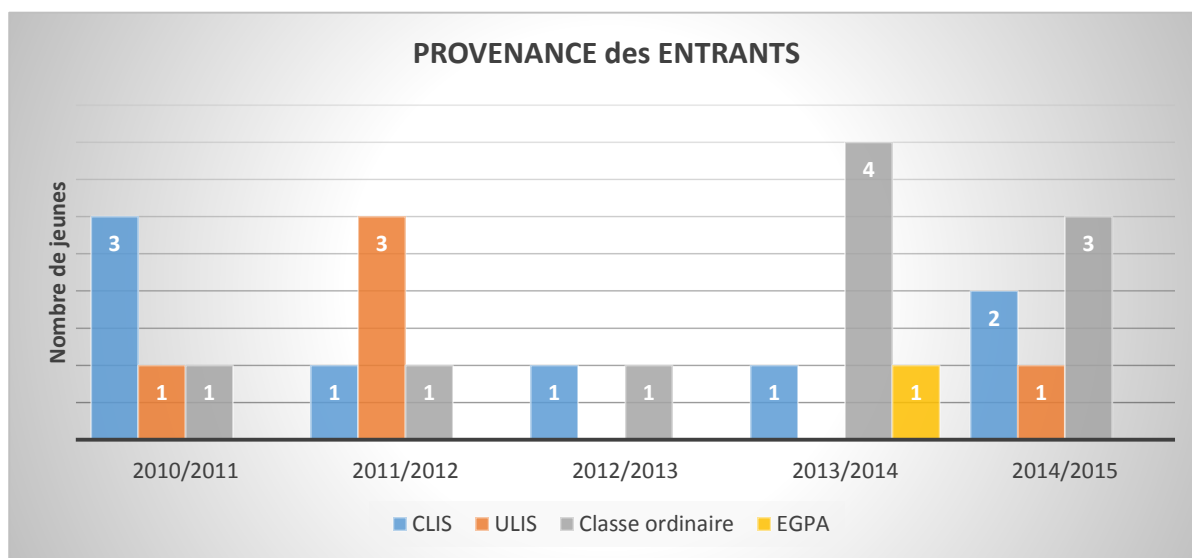
### 3.2 Age et parité des cinq dernières années



Depuis 3 ans, le service accueille à nouveau des enfants de la tranche 6-8 ans.  
 La tranche d'âge majoritaire reste celle des 10-13 ans depuis l'ouverture du service.  
 Le SESSAD continue d'accueillir presque autant de filles que de garçons (en moyenne 7 filles pour 9 garçons).

### 3.3 Parcours

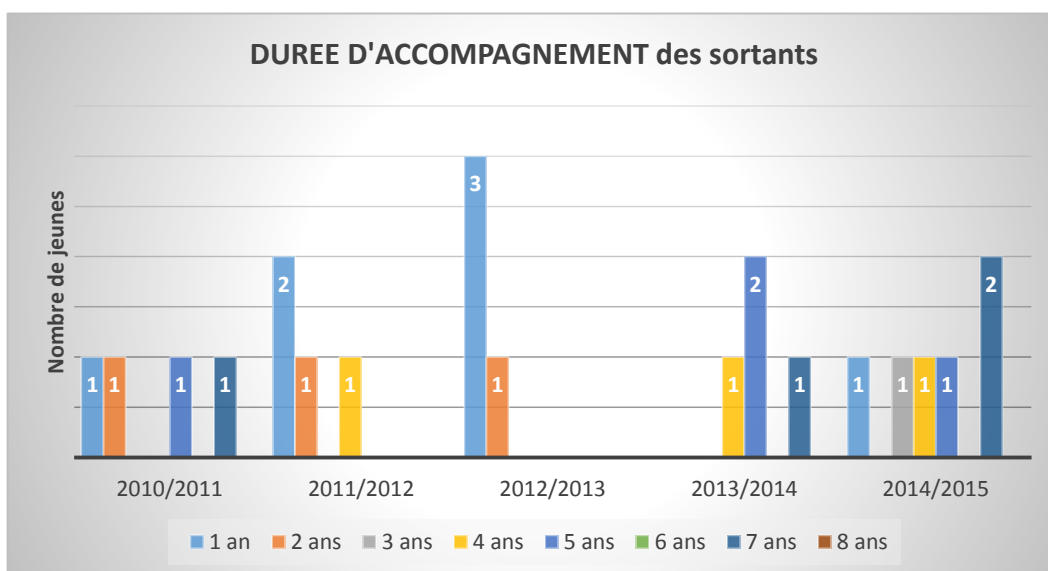
#### 3.3.1 Provenance des entrants



On note la même tendance que dans le précédent projet : la majorité des orientations des jeunes se font à partir des écoles primaires et des ULIS école (anciennement CLIS) qui restent les principaux lieux d'identification des difficultés.

Peu d'orientations proviennent d'établissements de soins, médico-sociaux ou d'écoles maternelles.

#### 3.3.2 Durée de l'accompagnement



On constate une variabilité dans la durée d'accompagnement par le service notamment en fonction de l'âge à l'admission, de l'importance des besoins d'accompagnement de l'enfant et de ses parents et de la durée d'attente en cas de réorientation en établissement spécialisé.

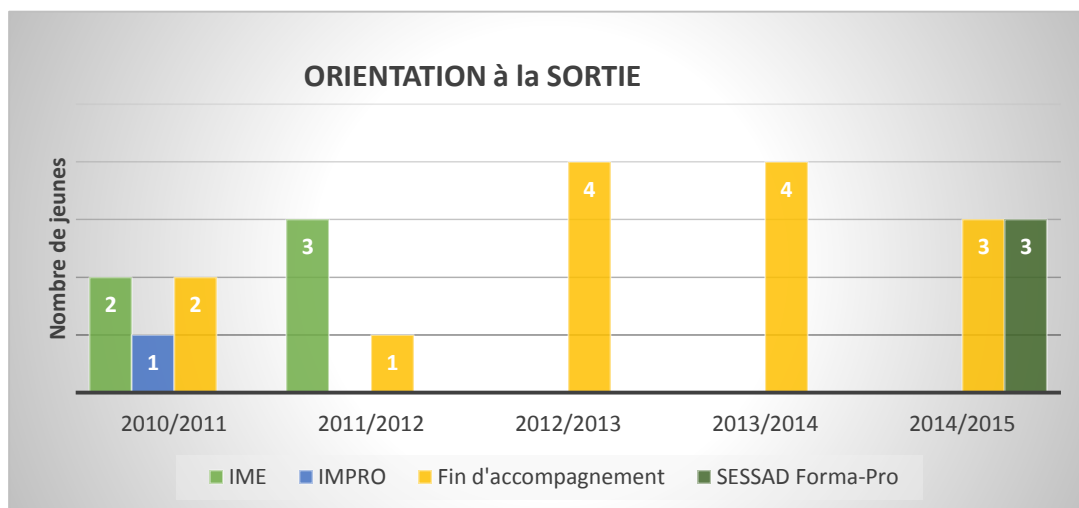


Comme il est mentionné dans le rapport d'évaluation externe l'équipe se questionne sur la durée moyenne de l'accompagnement afin de répondre aux besoins d'enfants en attente de place au SESSAD.

« Tant les parents que les professionnels ont parfois du mal à mettre un terme à la prise en charge »<sup>1</sup>

Par exemple 2 jeunes sortis en 2014 avaient bénéficiés pendant 7 ans du dispositif SESSAD.

### 3.3.3 Orientation à la sortie



Ces trois dernières années la MDPH a notifié des fins d'accompagnements pour les sortants.

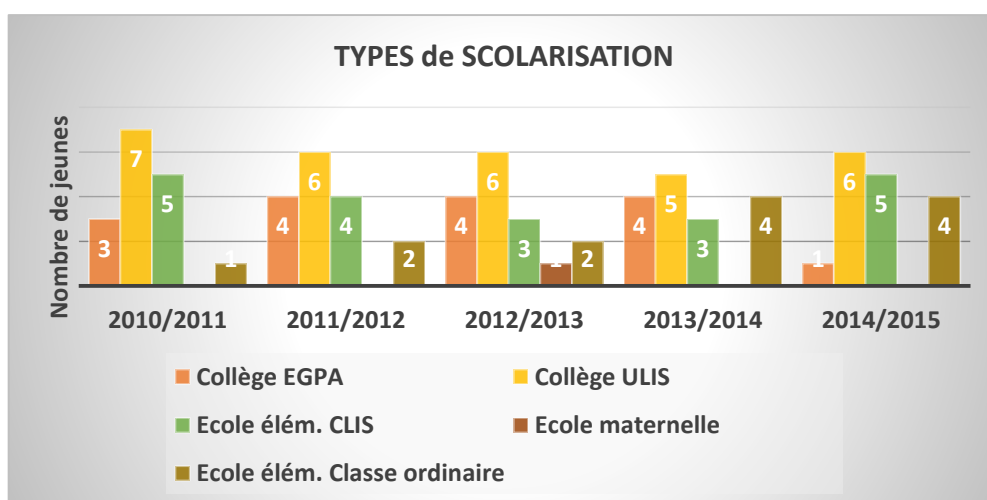
Ces jeunes poursuivent une scolarité adaptée en milieu ordinaire (collège)

Le SESSAD aura représenté un appui pour entrer dans les apprentissages et leur permettre de reprendre confiance en eux.

Néanmoins l'orientation reste variable en fonction des profils des jeunes et de leurs projets de vie.

Certains ont du mal à accepter leur handicap et ne peuvent envisager la poursuite de leur cursus dans le milieu spécialisé.

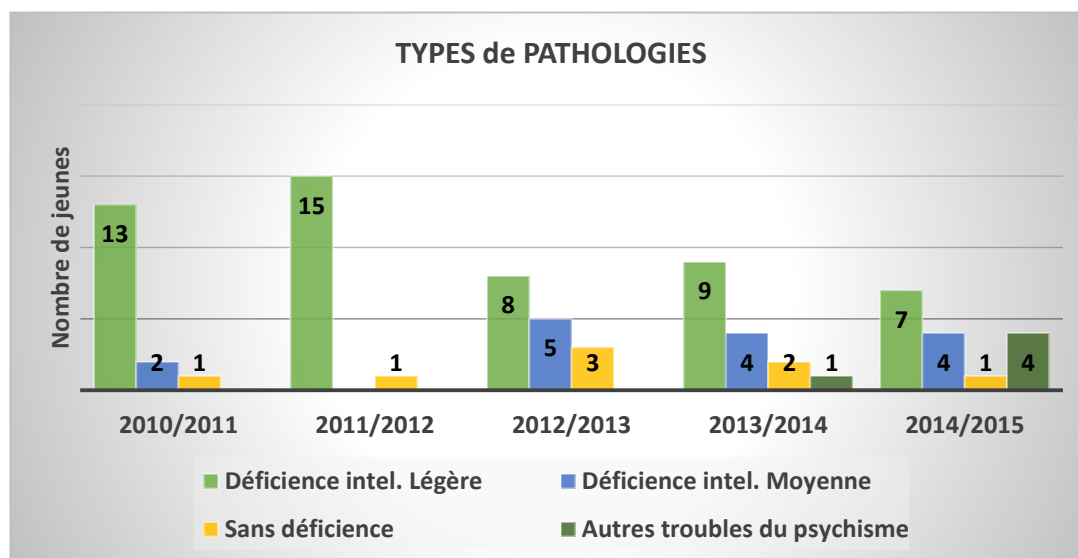
### 3.4 Types de scolarisation



La majorité des jeunes accompagnés sont scolarisés en classes spécialisées : ULIS école ou ULIS collège, ou adaptées : EGPA.

Mêmes s'ils restent minoritaires, quelques jeunes sont scolarisés en classes ordinaires d'écoles élémentaires.

### 3.5 Types de pathologies



Depuis 3 ans, les pathologies ont tendance à s'aggraver (déficience moyenne ou autres troubles psychiques).

La déficience intellectuelle légère reste majoritaire.

Malgré l'agrément accordé au SESSAD, la MDPH nous adresse chaque année 1 à 3 jeunes ne présentant pas de déficience.

### 3.6 Les attentes des usagers

Globalement les parents sont en demande de maintenir la scolarité de leur enfant dans le milieu scolaire adapté ou spécialisé (ULIS école ou collège, EGPA).

Ils espèrent des progrès dans les apprentissages eux-mêmes ayant eu ces difficultés. Certaines familles nous sollicitent pour les soutenir au niveau éducatif et/ou social.

Il arrive que certains parents n'expriment pas d'attentes particulières et nous accordent assez de confiance pour nous laisser accompagner leurs enfants sans difficultés.

Les attentes des jeunes concordent à celles de leurs parents et se portent sur une demande d'aide au niveau scolaire.

Un travail est mené auprès des familles, tant au niveau socio-éducatif qu'au niveau psychologique, dans la prise de conscience et l'acceptation des capacités et des difficultés de leur enfant afin de les aider à ajuster de manière réaliste leurs attentes et leur projet pour ce dernier.

L'équipe considère son action comme un accompagnement et un soutien : on ne se substitue pas aux parents. Ils viennent nous chercher dans nos arguments, on les expose le plus clairement possible mais ce sont eux qui décident. Pour nous le travail consiste à accompagner la décision des parents même s'il n'y a pas consensus. Nous nous considérons comme des « outils d'aide à la décision ». Néanmoins, la reconnaissance du handicap est parfois trop difficile, entraînant un écart considérable entre les préconisations des professionnels et les demandes des parents. De ce fait, l'interruption de l'accompagnement s'avère nécessaire permettant ainsi de faire émerger des

demandes, des besoins. L'important étant de dire à la famille : « nous ne vous en voulons pas, vous avez le droit de ne pas avoir besoin de nous pour le moment, on reste disponible quand ce sera le moment pour vous. ».

Nous apportons une grande importance au fait de reconnaître aux parents un droit à l'initiative et à la parole et leur permettre d'avoir un réel pouvoir d'agir.

C'est ce regard croisé entre parent et professionnel qui permet d'élaborer un projet partagé. Dans l'avenir proche, la participation de l'enfant et sa famille à la réunion annuelle de projet personnalisé est à travailler afin d'aller plus loin dans la co-construction et dans le soutien à la parentalité.

Il est important pour nous de reconnaître les valeurs et les pratiques éducatives familiales, de ne pas en proposer sans eux.

Nous nous appuyons pour cela sur les ressources des parents et non sur leurs difficultés. La scolarité en milieu ordinaire est soutenue tant qu'elle profite à l'enfant et à son développement.

### **3.7 La prise en compte des besoins des usagers**

Le travail du SESSAD s'appuie sur l'analyse des besoins identifiés au préalable suivant diverses modalités : dossier MDPH, entretiens d'admissions, bilan des professionnels, rencontre avec les professionnels étant intervenus auprès du jeune.

Des besoins peuvent être identifiés lors des équipes de suivi de scolarisation (ESS) et/ou de l'élaboration du projet personnalisé.

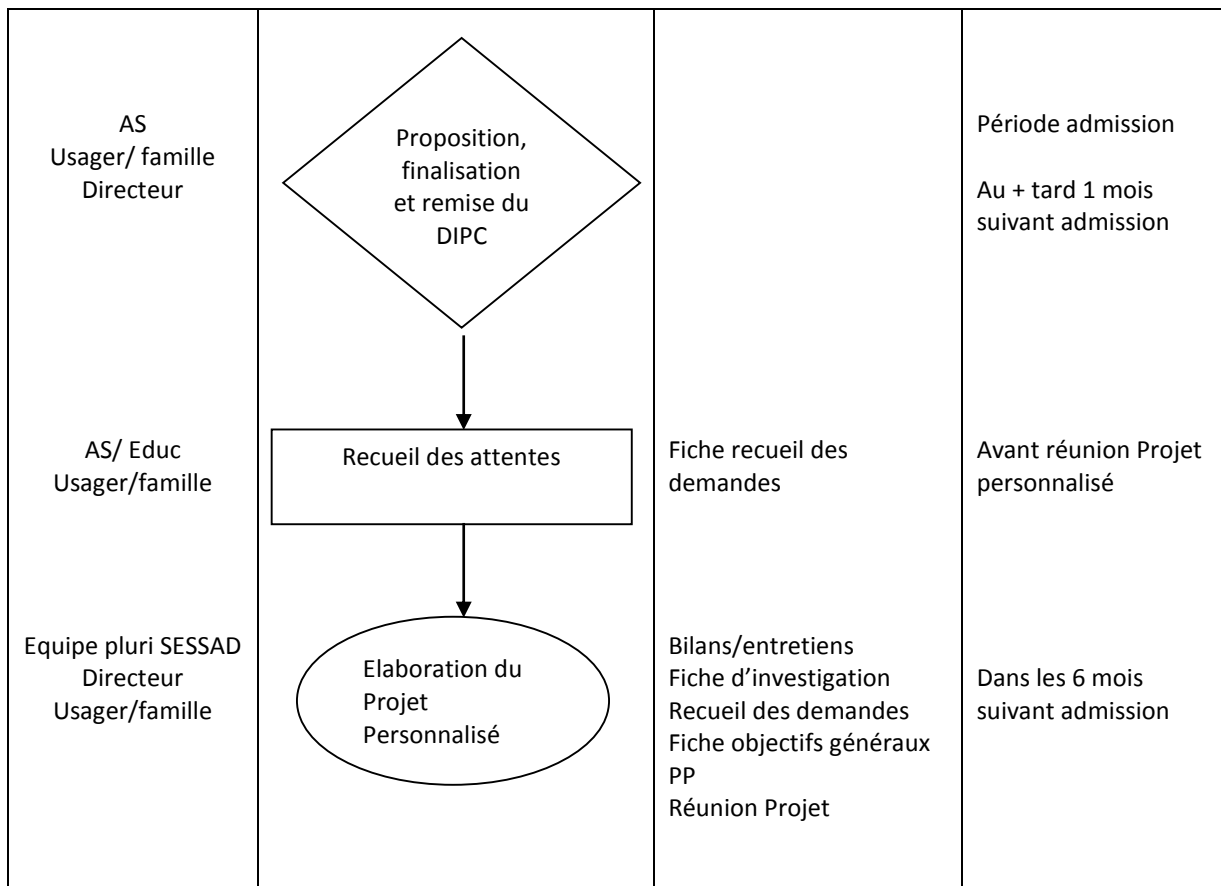
A partir de ces éléments les professionnels mettent en place les modalités d'accompagnement.

L'équipe tente de répondre au mieux aux besoins des usagers en fonction des moyens humains et matériels mis à notre disposition.

## 4 Le projet personnalisé et son accompagnement

### 4.1 L'admission

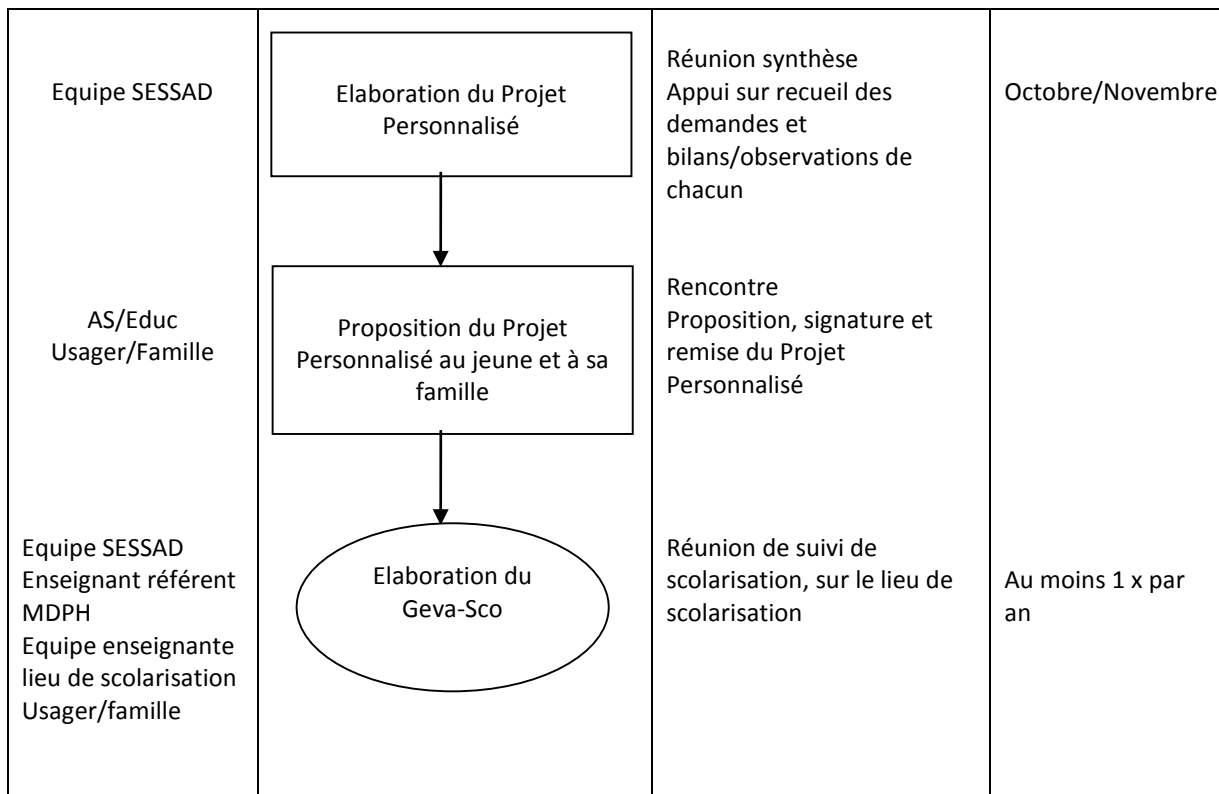
QUI	QUOI	COMMENT, quel support	QUAND
Secrétaire AS/ Educ	<pre> graph TD     A([Réception dossier MDPH + notification]) --&gt; B[Recherche d'informations et/ou prise de rdv avec travailleurs sociaux intervenants auprès de l'usager/famille]     B --&gt; C[Prise de contact et proposition de rdv à usager et sa famille]     C --&gt; D[Partage des informations entre professionnels]     D --&gt; E["- Accueil - Présentation du Projet de Service - Remise explicite de documents - Recueil d'éléments administratifs"]     E --&gt; F[Recueil et analyse partagée de l'histoire psycho-sociale de l'usager]           </pre> <p>Réception dossier MDPH + notification</p>		Fin Juin
AS/ Educ	Recherche d'informations et/ou prise de rdv avec travailleurs sociaux intervenants auprès de l'usager/famille	Contact téléphonique	Fin Juin Début Septembre
AS/ Educ	Prise de contact et proposition de rdv à usager et sa famille	Courrier Contact téléphonique	
Equipe SESSAD	Partage des informations entre professionnels	Dossier MDPH Eléments recueillis auprès des professionnels	
AS/ Educ Psychologue Usager/famille	- Accueil - Présentation du Projet de Service - Remise explicite de documents - Recueil d'éléments administratifs	Projet de service Livret d'accueil Fiche recueil des demandes Charte des Droits et Libertés ➤ Autorisations ➤ Procédure d'accès au dossier ➤ DIPC	Juillet Début Septembre Rendez-vous admission
Psychologue Usager/famille	Recueil et analyse partagée de l'histoire psycho-sociale de l'usager	Entretiens	



Les modalités de mise en œuvre de la procédure d'admission n'ont pas évolués depuis le dernier projet de service. Il est toutefois important de noter que la majorité des admissions se fait en fin d'année scolaire mais qu'il est de plus en plus courant qu'il y en ait tout au long de l'année.

## 4.2 L'élaboration du projet personnalisé

QUI	QUOI	COMMENT, quel support	QUAND
	<pre> graph TD     A([Réception notification MDPH]) --&gt; B[Recueil d'éléments complémentaires au dossier MDPH]     B --&gt; C[Partage des informations concernant la situation du jeune et de sa famille]     C --&gt; D[Recueil d'informations administratives et sociales]     D --&gt; E[Recueil des attentes / Analyse partagée de la situation]     E --&gt; F[Bilans et/ou observations]     F --&gt; G[ ]             </pre>		Fin Juin
AS/ Educ	Recueil d'éléments complémentaires au dossier MDPH	Contacts téléphoniques	Fin Juin Début Juillet
Equipe SESSAD	Partage des informations concernant la situation du jeune et de sa famille	Dossier MDPH + Infos recueillies auprès des partenaires	
AS/Educ/ Psychologue Usager/ Famille	Recueil d'informations administratives et sociales	Dossier MDPH Rencontre famille/usager	Admission : fin Août Début Septembre
AS/ Educ Psychologue Usager/Famille	Recueil des attentes / Analyse partagée de la situation	Fiche recueil des demandes Rencontre famille/usager	
Psychologue Paramédicaux	Bilans et/ou observations	-Entretiens Usager+famille -Bilans spécifiques à chaque professionnel	} Septembre/ Octobre
AS/Educ		-Rencontre usager+famille au service ou à domicile -Observation en groupe	
Enseignante		-Rencontres jeunes -Rencontres enseignants sur lieu de scolarisation	



Le SESSAD est convié aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) qui ont lieu au moins une fois par an. Ces instances sont à l'initiative des établissements scolaires et des enseignants référents. Elles donnent lieu à l'élaboration du Geva-Sco, document éducation nationale dans lequel apparaissent les objectifs de soin du SESSAD. Le projet personnalisé de scolarisation est désormais rédigé par l'équipe technique de la MPDH.

### 4.3 Le suivi du projet personnalisé

L'équipe assure le suivi du projet personnalisé de différentes manières.

De façon formelle, le projet personnalisé est réactualisé tous les ans.

De manière plus informelle, la situation d'un jeune peut être évoquée lors des temps de réunion d'équipe ou lors de l'analyse des pratiques.

De même, les liens réguliers, que ce soit avec les enseignants ou les parents, nous permettent de suivre l'évolution de la situation et de réadapter le projet personnalisé si besoin.

La participation aux équipes éducatives peut également nous donner l'opportunité d'appréhender le jeune dans son environnement scolaire et d'adapter nos objectifs de travail.

Le suivi du projet personnalisé est également assuré au travers du lien qui est fait soit avec les partenaires étant intervenus avant le début de l'accompagnement du SESSAD ou ceux qui interviennent parallèlement à nous.

### 4.4 La sortie et l'orientation

Actuellement il n'y a que deux critères objectifs à la fin d'accompagnement par le SESSAD : l'âge limité par l'agrément (16 ans) et la fin de la validité de la notification MDPH d'orientation vers le service ;

Aujourd'hui l'équipe s'interroge sur la définition de critères qui permettraient de préciser la « juste durée » de l'accompagnement.

Par exemple, on constate qu'au bout de 3-4 ans, les suivis proposés s'amenuisent : d'un suivi global, le jeune ne bénéficie plus que d'un suivi psychologique par exemple.

Ces jeunes ne relèvent plus d'un plateau technique pluridisciplinaire.

De même, dans ce même laps de temps, une certaine lassitude peut se faire sentir et entraîne par là même un désinvestissement du jeune et de sa famille.

Bien que l'équipe soit dans une dynamique d'implication des familles, elle est parfois confrontée au manque d'adhésion de la part de ces dernières.

Il est parfois difficile aux professionnels du Sessad de se positionner sur une éventuelle fin de prise en charge du fait de ce manque d'appropriation des apports du service par les familles.

## **5 Le travail pluridisciplinaire et le travail en réseau avec l'environnement**

La pluridisciplinarité de l'équipe, bien qu'en petit nombre, est un atout permettant une offre de soins et de suivis, diversifiée et complémentaire. La parole circule très librement dans l'équipe tout en respectant les places, les rôles, la fonction et l'expertise de chacune. Ces temps d'échanges pluridisciplinaires ainsi que l'analyse de la pratique nous permettent d'avoir une approche des situations distanciées. Pour preuve tous les professionnels sont présents sur les temps de synthèse y compris ceux qui n'interviennent pas auprès du jeune et ce dans l'objectif d'avoir un « régulateur » dans notre analyse des situations.

Nous nous appuyons sur la vision d'équipe pour ajuster la position individuelle de chacune, pour aller du dissensus vers le consensus.

### **5.1 L'organisation des réunions internes**

Un temps de réunion commun à l'ensemble de l'équipe est défini de manière hebdomadaire.

En fonction des besoins du service, une alternance est respectée entre les réunions de projet personnalisé, les réunions d'équipe et les temps dédiés à la démarche qualité.

Les réunions d'équipe correspondent à des temps de coordination, d'échange d'informations et de suivi de projets personnalisés.

Une fois par trimestre une après-midi (3.5h) est consacrée à la mise en œuvre de la démarche qualité.

Depuis septembre 2013, deux heures supplémentaires sont dédiées à l'analyse des pratiques.

Le calendrier est élaboré en début de chaque année scolaire.

### **5.2 Les missions des différents secteurs professionnels**

Le fonctionnement du Sessad du Confluent et la prise en charge des jeunes qui lui sont confiés sont assurés par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels (dont 9 à temps partiel), répartie en 7 services :

- ❖ Service administratif : accueil, secrétariat, comptabilité.
- ❖ Services généraux : entretien des locaux
- ❖ Service médical : médecin psychiatre.
- ❖ Service thérapeutique : orthophoniste, psychomotricien, psychologue.
- ❖ Service social : assistant de service social.
- ❖ Service éducatif : éducateur spécialisé
- ❖ Secteur pédagogique : enseignant spécialisé



La responsabilité des soins apportés aux usagers est assumée par le médecin psychiatre intervenant sur l'établissement.

La responsabilité globale de la structure est assumée par le Directeur.

### 5.2.1 L'accompagnement éducatif

Organisation :

1 Educateur spécialisé (1 E.T.P.)

Le SESSAD constitue le support privilégié du processus d'intégration scolaire mais son action ne se limite pas à cette fonction. Sa souplesse lui permet d'accompagner toutes les dimensions de la vie sociale de l'enfant ou de l'adolescent.

L'éducateur est le lien entre les diverses situations, les multiples personnes qui gravitent autour du projet personnalisé. Il doit adapter, négocier, l'inclusion scolaire et extrascolaire du bénéficiaire, et élabore un diagnostic éducatif en cohérence avec le projet de service.

Objectifs :

▪ En direction du jeune en favorisant :

- le maintien dans la famille,
- Accompagner une scolarité, la compléter et la soutenir.
- Accompagner dans l'environnement social, donner accès au maintien des clubs de sports ou autres structures associatives
- l'amélioration de l'image de soi,
- le développement de ses capacités d'adaptation.

*" Accompagner l'enfant, le jeune au-delà de ce qu'il est ", dans le respect de ses choix et de son intimité.*

▪ En direction de la famille :

La relation avec les familles étant indispensable à la qualité de l'accompagnement, les parents sont associés à toutes les étapes de la vie du jeune au Sessad.

L'éducatrice travaille en étroite collaboration avec l'assistante sociale du service c'est une des spécificités du service

- travailler la place du jeune en collaboration avec la famille,

- favoriser la communication entre le jeune et sa famille,
- aider à maintenir ou rétablir avec l'école et l'environnement social des relations visant à faciliter l'inclusion de leur enfant,
- aider, accompagner les parents dans leur questionnement sur les problèmes posés par leur enfant,
- les rassurer sur les capacités et les possibilités d'évolution de leur enfant,
- conforter la famille dans ses compétences éducatives à percevoir et à reconnaître les besoins et désirs de leur enfant.

*"Il ne s'agit pas de faire "pour les familles" mais de faire "avec elles".*

L'éducatrice, l'assistante sociale ne se substituent pas aux parents mais elles sont en lien avec la situation de handicap des jeunes et elles accompagnent leurs questionnements. Elles sont les premières interlocutrices du recueil des attentes de la famille et du jeune. Elles prennent le temps d'observer la réalité de la situation du jeune et son environnement. Elles aident à dédramatiser et à répondre à des questions pratiques liées au handicap.

▪ En direction des différents professionnels :

- développer un partenariat avec les services extérieurs,
- instaurer un dialogue dans le respect des fonctions et de l'éthique professionnelle de chaque partenaire,
- élaborer des outils de recueil et de traitement des informations formalisés, validés par le service,
- transmettre la problématique du jeune dans les limites du respect de la famille

La connaissance des missions et des actions des différents partenaires et services extérieurs est nécessaire tout comme la reconnaissance du SESSAD par ces instances.

L'éducateur veille et porte une attention permanente à l'évolution des connaissances techniques et théoriques du champ social ou éducatif afin d'interroger sa propre pratique.

Cependant il faut savoir orienter vers les structures ou secteurs plus appropriés si le maintien en milieu ordinaire n'est pas source d'évolution positive du jeune.

Moyens :

- suivi individuel au service et différents lieux de vie du jeune (famille, école, loisirs, bibliothèque ....)
- suivi collectif petit groupe au service ou en activité extérieure (culturelles, sportives, découvertes ...)
- supports de jeux éducatifs, d'ordinateurs, d'internet ...
- rythme des rencontres :
  - 1 à 3 fois par semaine pour les plus jeunes
  - 1 fois toutes les 3 semaines pour les ados et plus à la demande

## 5.2.2 L'accompagnement pédagogique

<p><u>Organisation :</u></p> <p><b>Un enseignant spécialisé</b> est mis à disposition au SESSAD par l'Éducation Nationale à 0.5 ETP. La prise en charge pédagogique participe à un accompagnement global de l'enfant qui fixe des objectifs généraux définis en équipe intersectorielle.</p>
<p><u>Objectifs :</u></p> <p><b>La mission de l'enseignant du SESSAD</b> est souvent de restaurer la confiance de l'élève dans son statut et de retrouver le plaisir d'apprendre. A partir d'un diagnostic des besoins scolaires et des besoins éducatifs particuliers, l'enseignant apporte une aide spécifique pédagogique à l'élève en vue de consolider ses bases scolaires fondamentales et/ou pour développer de nouvelles compétences. <b>L'objectif</b> de l'enseignant est toujours que l'élève gagne en autonomie dans sa scolarité.</p>
<p><u>Moyens :</u></p> <p>Pour atteindre ses objectifs, l'enseignant doit prendre un temps nécessaire pour rencontrer l'élève et créer un contrat de confiance. Le suivi de l'élève est hebdomadaire et individuel de préférence. Cependant, il peut s'effectuer à la quinzaine et en petit groupe. L'enseignant privilégie l'utilisation de jeux et la manipulation comme support d'apprentissage. Il élabore un Projet Individualisé d'Apprentissage (PIA) pour chaque élève (voir l'exemple suivant).</p> <p>D'autres <b>moyens</b> spécifiques sont mis en œuvre en équipe intersectorielle. Ils permettent d'affiner, de modifier et d'évaluer le PIA:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Élaboration d'un Projet Personnalisé (PP) en équipe intersectorielle,</li><li>- Participation aux ESS dès que cela est possible,</li><li>- Participation à la démarche qualité,</li><li>- Participation à l'analyse des pratiques.</li></ul> <p><u>Evaluation :</u></p> <p>L'<b>évaluation</b> de l'action pédagogique peut se faire à différents moments comme lors des évaluations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Évaluation des PIA par trimestre et bilan des objectifs pédagogiques et des compétences travaillées,</li><li>- Évaluation des PI, 1 fois par an,</li><li>- Bilan des objectifs généraux, 1 fois par an</li></ul>

**En conclusion**, l'accompagnement pédagogique permet à l'élève de regagner confiance en ses capacités, de gagner en autonomie dans la scolarité et de retrouver le plaisir d'apprendre.

Voici un **exemple de projet individuel d'apprentissage** (PIA):

Projet individualisé d'apprentissage 2015/2016

Sessad  
élève

Date de naissance :

Âge de l'élève à l'élaboration du projet : 11 ans

Classe de référence : CLIS

Prise en charge :

- éducative :
- orthophonie :
- psychologie :
- psychomotricité :

Objectifs Généraux

Nouvel élève, objectifs à définir en réunion élaboration du projet global.

Objectifs pédagogiques et besoins

- favoriser le langage, le passage à l'écrit et la lecture plaisir,
  - chercher ses centres d'intérêts,
  - se repérer dans le temps et dans l'espace,
  - améliorer son temps de concentration.
- Besoin d'être rassuré par l'adulte, besoin de la médiation de l'adulte pour communiquer avec les autres

Compétences

- se repérer dans une journée, une semaine, un mois, dans le calendrier,
- reformuler, répéter des phrases,
- lire des albums, les raconter, les comprendre,
- lire et comprendre des règles du jeu,
- améliorer la correspondance graphie-phonie,
- écrire une phrase.

Moyens

- Prise en charge 40 min de 1f/semaine,
- lecture à partir d'album de la littérature de jeunesse,
  - jeux divers autour des mots,
  - travail sur le sens en étudiant la chronologie des histoires et les illustrations des albums,
- travailler systématiquement le déchiffrement,
- écrire des mots, produire des phrases à partir d'images.

Orientation envisagée

orientation demandée : IME,

Signature de l'élève :

Signature de l'enseignant :

### 5.2.3 L'accompagnement social

#### Organisation :

- Une assistante sociale à 0,25 ETP

#### Objectifs :

- Accueillir les usagers et leurs familles, les informer, les orienter, évaluer la situation sociale familiale
- Co-élaborer un plan d'action avec l'utilisateur et sa famille
- Participer en équipe pluridisciplinaire à l'élaboration du projet personnalisé
- Médiatiser et favoriser les relations entre les familles et les différents interlocuteurs dans les situations de tensions ou d'incompréhension
- Participer au projet de service par son expertise et une veille sociale documentaire actualisée
- Participer à la veille des situations à risque
- Développer ou maintenir un réseau autour de l'utilisateur et sa famille
- Être l'interlocuteur privilégié des partenaires sociaux intervenants dans la situation du jeune
- Avoir une place reconnue auprès des familles et des partenaires et différenciée de celle des autres intervenants

#### Moyens :

- Mise en œuvre des admissions avec la psychologue et l'éducatrice
- Lien avec les partenaires étant intervenu auprès des familles avant l'admission
- Entretiens avec les familles, au service ou à domicile, seul ou avec un autre professionnel de l'équipe
- Participation à la réunion pluridisciplinaire de Projet Personnalisé
- Travail en lien avec tous les intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- Rédaction d'un bilan d'activité
- Participation aux différentes instances « démarche qualité »
- Travail en partenariat avec tous les intervenants autour de l'utilisateur
- Participation aux formations internes et externes
- Participation aux instances de rencontres organisées par les partenaires extérieurs (bilan service ASE, bilan service de placement, Réunion Pluridisciplinaire d'Evaluation...)
- Rédaction de notes d'informations préoccupantes
- Participation aux Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la MDPH

En lien étroit avec l'éducatrice, l'assistante sociale accompagne les familles dans leur questionnement concernant le handicap de leur enfant.

En aucun cas elle ne se substitue à eux en ce qui concerne la prise de décision. En revanche elle peut éclairer, réexpliquer et/ou argumenter le bien-fondé d'une démarche.

L'assistante sociale et l'éducatrice sont les interlocutrices privilégiées des familles et organisent l'accompagnement en ce sens. Elles sont en charge de recueillir les attentes du jeune et de la famille dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé.

L'assistante sociale favorise la connaissance des missions et des actions des différents partenaires et services extérieurs auprès des professionnelles. Tout comme elle encourage la reconnaissance du SESSAD par ces instances.

Actuellement, au Sessad du Confluent, l'assistante sociale a un rôle de coordination notamment du fait qu'elle ne travaille pas en lien direct avec les jeunes.

Cette position lui permet d'avoir un regard plus global de la situation du jeune et de sa famille.

#### **5.2.4 L'accompagnement thérapeutique**

Les jeunes accueillis au Sessad présentent une déficience intellectuelle impliquant des difficultés psychologiques, psychomotrices et langagières. Ces dernières s'expriment de manière singulière pour chaque enfant ou adolescent. Aussi, à partir de bilans et/ou d'observations de chaque professionnel, une évaluation partagée détermine les besoins de prises en charge de chacun d'eux. Cette concertation en équipe permet l'organisation et la mise en œuvre des soins, dans la limite des moyens mis à disposition au Sessad.

La relation entre l'enfant et le professionnel (thérapeute) est essentielle et s'établit petit à petit.

Toutes les formes de communication (humour, dialogue « gestuel », mimiques...) participent à la qualité de la relation et aident l'enfant à assumer ses difficultés, à relativiser certaines réactions.

La problématique des jeunes accueillis fait que cette relation n'est pas toujours constante, ce qui demande au thérapeute une grande adaptation, une créativité et une réactivité permanente.

En effet, pour diverses raisons, les jeunes reçus n'ont pas toujours la disponibilité cognitive et/ou psychique nécessaire au travail prévu par le professionnel qui doit alors modifier l'objectif de la séance.

Or ce dernier n'a pas forcément le matériel adapté à disposition, dans la mesure où la majorité des suivis est réalisée en dehors des locaux du SESSAD.

##### Organisation :

1 médecin psychiatre : 0.101 ETP

1 psychologue : 0.375 ETP

1 psychomotricienne : 0.25 ETP

1 orthophoniste : 0.25 ETP

##### Objectifs :

- Entretiens médicaux d'accueil.
- Rencontres médicales ponctuelles en fonction des besoins
- Evaluer la problématique, les difficultés et les compétences des jeunes accueillis.
- Elaborer un projet thérapeutique favorisant l'épanouissement personnel et l'autonomie de l'enfant ou de l'adolescent dans ses différents lieux de vie.
- Permettre au jeune d'être acteur de ses prises en charge.
- Travailler la reconnaissance et l'acceptation de la déficience et de ses conséquences.
- Assurer un accompagnement médical

### Moyens :

- Bilans et/ou observations, et accompagnements psychologiques, en psychomotricité et orthophoniques ;
- Travail auprès des familles ou représentants légaux, et auprès des partenaires
- Participation aux instances et travaux institutionnels : réunions d'équipe, réunions d'élaboration et de suivi du projet personnalisé, constitution et actualisation du dossier de l'usager, analyse des pratiques professionnelles, démarche qualité...
- Formation continue à l'initiative de l'employeur ou du professionnel.

Les fondements de l'accompagnement thérapeutique sont :

- d'accueillir le jeune dans sa globalité sans jugement
- de lui assurer une neutralité bienveillante
- de créer un espace sécurisé où il peut se sentir écouté
- de respecter la confidentialité des séances

### Psychologie :

La psychologue assure les liaisons et la mise en cohérence entre les prises en charge spécialisées, la famille et l'école. La fonction du psychologue s'organise autour de la vie psychique de l'enfant, de ses conflits intrapsychiques et de mécanismes de défense qui pour certains entravent l'autonomie de son évolution.

Son rôle est d'assurer au mieux le bien être affectif, de permettre le développement et l'équilibre psychoaffectif de chaque jeune afin de favoriser la construction de son identité.

Travail auprès de l'enfant :

- Travail sur la souffrance psychique, l'atteinte narcissique et les troubles de l'estime de soi liées aux difficultés instrumentales et à l'échec scolaire.
- Prise en charge individuelle, qui s'effectue au sein de l'établissement scolaire et exceptionnellement au service.
- Bilan psychologique : test d'efficiency intellectuelle et tests projectifs.

Travail en direction de la famille :

- Revalorisation narcissique,
- Répondre au besoin d'être soutenus écoutés, rassurés et déculpabilisés,
- Leur permettre de verbaliser leurs ressentis
- Entendre la souffrance et les diverses interrogations,
- Entretiens ponctuels afin de faire le point sur la prise en charge proposée et le projet individualisé,
- Entretiens cliniques, à la demande, afin de soutenir les parents dans leur fonction parentale, en fonction des besoins de chaque situation.

Certains entretiens peuvent être réalisés en binôme avec une personne de l'équipe du Sessad en fonction des besoins.

### Psychomotricité :

La psychomotricienne intervient au SESSAD conformément au Décret n°88-659 du 6 mai 1988 relatif à l'accompagnement de certains actes de rééducation psychomotrice.

« Les personnes sont habilitées à accomplir, sur prescription médicale et après examen neuropsychologique du patient par le médecin, les actes professionnels suivants :

1. Bilan psychomoteur
2. Education précoce et stimulation psychomotrices

3. Rééducation des troubles du développement psychomoteur ou des désordres psychomoteurs suivants au moyen de techniques de relaxation dynamique, d'éducation gestuelle, d'expression corporelle ou plastique et par des activités rythmiques, de jeu, d'équilibration et de coordination.  
La psychomotricienne axe son travail sur les retards du développement psychomoteur, les troubles de la maturation et de la régulation tonique, du schéma corporel, de la latéralité, de l'organisation spatio-temporelle... Elle peut également travailler les dysharmonies, inhibitions ou instabilités psychomotrices.
4. Contribution, par des techniques d'approche corporelle, au traitement des déficiences intellectuelles, des troubles caractériels ou de la personnalité, des troubles des régulations émotionnelles et relationnelles et des troubles de la représentation du corps d'origine psychique ou physique. »

La psychomotricité s'intéresse au sujet dans sa globalité et l'aide à renouer une relation plus harmonieuse avec lui-même et les autres et ainsi être plus à l'aise dans son environnement.

Le psychomotricien agit sur le corps pour harmoniser les fonctions motrices, intellectuelles et affectives ; il aide la personne à trouver ou retrouver un équilibre, à mieux prendre conscience de son corps pour être en capacité de mieux s'exprimer et communiquer.

La psychomotricité permet :

- de réduire des retards du développement psychomoteur,
- de prévenir un éventuel échec scolaire lié à des troubles psychomoteurs,
- de renforcer les capacités d'adaptation et d'apprentissage,
- d'améliorer la maîtrise émotionnelle,
- de participer à la prévention des troubles du comportement et de la personnalité
- de soutenir la récupération des fonctions psychomotrices réduites ou perturbées.

A l'accueil, passation d'un bilan (si le précédent est daté de plus d'un an) qui permet d'apprécier :

- les compétences et les difficultés de l'enfant dans les différents domaines psychomoteurs : schéma corporel (connaissance et représentation que l'enfant a de son corps), structuration spatiale (capacité à se situer et s'orienter dans l'environnement ; capacité à situer et organiser les choses entre-elles ; capacité à s'organiser dans le monde), structuration temporelle (capacité à se situer dans le temps en fonction de la succession d'évènements, de la durée, du rythme, de la périodicité, de l'irréversibilité...), coordination dynamique générale (différents déplacements, équilibre statique et dynamique), coordination oculo-manuelle (visée, lancer/rattraper, motricité fine), graphisme, tonus, latéralité, capacité d'attention...
- la capacité à se représenter son corps, l'espace et le temps,
- la qualité des modes de relation que le sujet instaure avec son environnement.

Au cours du suivi, un bilan de parcours peut être réalisé pour mesurer les écarts par rapport au bilan initial.

A l'issue de ces bilans, une rencontre avec le représentant légal peut être organisée afin d'en présenter les conclusions. A partir des résultats et après l'échange en équipe pluridisciplinaire en vue de l'élaboration de projet personnalisé, un suivi est alors mis en place, si nécessaire.

Le suivi s'organise sous forme de séances individuelles ou en petit groupe, au service ou dans le lieu de scolarisation du jeune. La fréquence des séances est le plus souvent hebdomadaire, mais peut être modifiée ou s'interrompre en cours d'année, afin de s'adapter au mieux aux besoins de l'enfant. Parfois, les séances sont animées en collaboration avec un autre membre de l'équipe.

Différentes techniques sont utilisées comme le jeu spontané ou dirigé, de manipulation, d'action, de symbolisation, la graphomotricité, l'expression corporelle, la relaxation...



## Orthophonie :

L'orthophoniste intervient dans le cadre des missions du SESSAD, et des objectifs du secteur thérapeutique, conformément au bulletin officiel n°32 du 05/09/2013 : « l'orthophonie consiste à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles :

- du langage oral et écrit et de la communication,
- des fonctions oro-myo-faciales,
- des autres activités cognitives dont celles liées à la phonation, à la parole, au langage oral et écrit, à la cognition mathématique.

Elle consiste également à :

- maintenir les fonctions de communication et de l'oralité dans les pathologies dégénératives et neuro-dégénératives,
- dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non-verbales permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales.»

« L'orthophonie s'attache aux dimensions plurielles du concept de langage, comme moyen d'expression, d'interaction et d'accès à la symbolisation dans toutes ses dimensions, notamment :

- dimensions linguistiques : préverbales, articulatoires, phonologiques, prosodiques, lexico-sémantiques, morphosyntaxiques, mais aussi habiletés discursives et pragmatiques...
- dimensions cognitives dépendantes des fonctions mnésiques, des fonctions exécutives, du raisonnement, des ressources attentionnelles et des cognitions sociales,
- dimensions psycho-affectives : le langage comme organisateur de la pensée et du psychisme,
- dimensions sociales : le langage comme vecteur de la socialisation et repère d'identité culturelle. »

Les visées du suivi orthophonique au Sessad sont, également :

- de favoriser le développement personnel du sujet,
- de l'accompagner vers une communication verbale et non-verbale la plus fonctionnelle possible,
- d'aider le jeune à développer des compensations (si nécessaire), à mobiliser les fonctions et processus cognitifs nécessaires aux apprentissages, à élaborer des contenants de pensée et à enrichir ses représentations mentales en vue d'une meilleure appréhension de la réalité environnante,
- de lui permettre d'accéder au langage écrit, si possible,
- et de participer à la prévention de troubles secondaires.

Pour la plupart des jeunes nouvellement admis, est proposé un bilan orthophonique le plus complet possible qui va permettre d'évaluer les capacités langagières, de diagnostiquer des pathologies ou troubles éventuels au niveau de l'articulation, de la parole, du langage oral et écrit, et de déterminer les besoins de suivi et/ou d'exams complémentaires.

Pour les enfants ou adolescents déjà suivis, un bilan d'évolution axé sur les objectifs initiaux de la rééducation, est réalisé annuellement. Il permet d'évaluer la progression du jeune et de sa prise en charge, en vue de réajuster ou d'arrêter cette dernière.

Chaque suivi orthophonique est mis en place, en concertation avec l'équipe du Sessad, en tenant compte de l'anamnèse, des prises en charge précédentes, des résultats du bilan, de la demande de l'enfant et/ou de sa famille, et du projet personnalisé.

Les séances sont généralement individuelles, à un rythme hebdomadaire et d'une durée d'une demi-heure, au sein de l'établissement scolaire ou du service. Dans certains cas, le travail en groupe (mené en solo ou avec un autre professionnel) ou des interventions à la quinzaine, peuvent être indiqués.

Divers techniques et médiateurs sont employés en fonction des besoins de l'enfant : le jeu et le plaisir dans la relation en font partie.

### 5.2.5 L'accompagnement administratif

Organisation :  - 1 secrétaire /comptable : 0.50 ETP
Objectifs : <ul style="list-style-type: none"><li>• articuler les actions de l'établissement à l'organisation associative</li><li>• contribuer à la mise en œuvre des missions et du projet de service</li><li>• contribuer à la qualité des conditions d'accueil aux usagers</li><li>• assurer un suivi mensuel du budget de l'établissement</li><li>• assurer un suivi administratif des différents dossiers des usagers</li><li>• assurer un suivi administratif des différents dossiers liés à l'organisation du service</li><li>• formaliser les liens avec tous les partenaires et fournisseurs de l'établissement</li><li>• Mettre en œuvre l'organisation informatique interne et externe de l'établissement</li><li>• Centraliser la communication externe et la diffuser</li></ul>
Moyens : <ul style="list-style-type: none"><li>- Travail en lien permanent avec les professionnels du Siège Associatif</li><li>- matériel et procédures adaptés</li><li>- information sur l'ensemble du fonctionnement du service</li><li>- participation aux réunions démarche qualité</li><li>- travail en lien permanent avec la direction</li><li>- réunions avec la direction</li><li>- rencontres et partage avec l'ensemble des professionnels</li></ul>
Evaluation :  Réunions de travail à la demande

### 5.3 L'organisation du partenariat

Afin de permettre une prise en charge cohérente et adaptée à chaque jeune, le SESSAD du Confluent se propose d'être le médiateur entre les différents lieux de vie de l'enfant et les intervenants qui gravitent autour.

Chaque année, de manière systématique, le service diffuse une plaquette descriptive à tous les nouveaux partenaires.

A compter de la rentrée 2016, le service adressera un courrier d'information et de présentation, en complément de cette plaquette.

Pour une plus grande représentativité du fonctionnement du service, et ainsi assurer la cohérence du projet du jeune, l'équipe a souhaité participer au minimum en binôme aux différentes rencontres avec les partenaires (généralement se sont l'assistante sociale et l'éducatrice spécialisée qui se rendent disponibles).

Le travail en binôme entre l'éducatrice et l'assistante sociale est une spécificité de notre service.

Avantage reconnu par de nombreux partenaires, il permet de faire un travail socio-éducatif au plus près des questionnements de la famille. La participation de ce binôme aux équipes de suivi de scolarisation, toujours dans l'idée de donner une place aux familles, permet dans certains cas de leur redonner la parole dans des espaces où, parfois, elles sont évincées des échanges sous prétexte de non maîtrise de la langue par exemple.

Les situations familiales de plus en plus précaires sont ainsi abordées tant au niveau de l'accompagnement de l'enfant qu'en terme d'accompagnement social. La coordination avec tous les services pouvant intervenir auprès du jeune et sa famille est ainsi assurée.

Il nous tient fortement à cœur d'échanger régulièrement avec tous ces partenaires afin de réaliser une action en étroite collaboration dans l'intérêt de l'enfant.

Depuis 2 ans, les situations sociales des familles que nous accompagnons sont de plus en plus précaires et entraînent un travail de partenariat renforcé avec les services sociaux : centres médico-sociaux (CMS), services d'investigation judiciaire, technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF), services de tutelle, accompagnement éducatif en milieu ouvert (AEMO), maison d'enfants à caractère social (MECS).

Les liens sont réguliers avec ces partenaires, d'une part par le biais de contacts téléphoniques, d'autre part en assurant une présence aux réunions d'évaluation.

Nous sommes régulièrement invités à des réunions pluridisciplinaires d'évaluation (RPE) concernant certaines situations dont nous accompagnons un enfant.

✓ L'Education Nationale reste un partenaire privilégié. C'est la raison pour laquelle une réunion est organisée depuis 2 ans au service pour présenter aux différents acteurs l'équipe, les missions et les modalités d'intervention du service.

Sont conviés à cette rencontre les directeurs et enseignants des écoles où sont scolarisés les jeunes mais également un représentant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les enseignants référents ASH, les psychologues scolaires...

Ce temps nous permet d'améliorer le travail partenarial et organiser l'accompagnement des jeunes de manière cohérente.

En présentant notre organisation, nos différentes professions et notre champ d'intervention, cela a permis de faire connaître et reconnaître le SESSAD.

En expliquant nos contraintes de fonctionnement, les partenaires ont pu adapter leur propre fonctionnement. Le SESSAD a ainsi gagné en souplesse de travail : les échanges sont plus aisés, la mise à disposition de locaux améliorée.

Malgré tout, l'ensemble des partenaires n'est pas forcément présent. Souvent les absents correspondent aux partenaires les moins sensibilisés au handicap (école sans classe spécialisée).

Pour pallier le manque d'information, l'équipe envisage de mettre en place d'autres moyens de communication en direction de ces écoles : proposer des rencontres au sein de l'école, adresser un courrier présentant le cadre et les missions du SESSAD ainsi que les répercussions du handicap sur la scolarité.

Ces temps d'échange permettent d'apporter un éclairage sur les situations, de mettre du sens sur nos interventions et d'assurer une fois de plus la cohérence dans le parcours du jeune.

Notre intervention auprès des partenaires de l'Education Nationale se fait principalement au cours des équipes de suivi de scolarisation (ESS). Cependant il est possible d'échanger de manière plus informelle avec les enseignants ou les Directeurs sur la situation d'un jeune.

Dans le cadre de l'orientation scolaire, l'éducatrice accompagne le jeune et sa famille visiter l'établissement d'accueil et rencontrer le ou les enseignants qui seront « référents » l'année suivante.

✓ Les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), les services de soins hospitaliers.

Pour chaque nouvelle admission le service prend contact avec l'équipe de soins précédente afin d'assurer le relais de l'accompagnement.

Les liens peuvent se faire de différentes manières : liens téléphoniques, envoi d'écrits, rencontres formalisées.

Au moment de la sortie, si le jeune est orienté vers un autre service ou vers un établissement spécialisé, l'éducatrice et l'assistante sociale accompagnent le jeune et sa famille dans la visite et la prise de contact avec les professionnels de cette structure.

Les professionnelles organisent la rencontre avec la structure accueillante. L'accompagnement peut aller jusqu'à véhiculer le jeune et sa famille pour la visite.

Là encore, il s'agit de faire en sorte que l'adaptation se fasse dans les meilleures conditions pour le jeune.

✓ La Maison Départementale des Personnes Handicapées, les enseignants référents

Le Directeur participe aux Commissions des Droits et de l'Autonomie (CDA) mensuelles et peut ainsi faire le lien sur la situation des jeunes du SESSAD quand cela est nécessaire.

La MDPH nous transmet la liste d'attente réactualisée à la suite de chaque commission.

L'équipe transmet les éléments utiles à l'accompagnement et à l'évaluation de la situation des besoins du jeune aux enseignants référents.

Il est plus difficile aux professionnels du SESSAD de s'inscrire dans le projet scolaire depuis la mise en place du GEVA-Sco. Si le rythme des séances est noté, les objectifs de travail ne le sont plus contrairement à ce qui apparaissait dans l'ancien document.

Il arrive parfois que nous nous rendions sur les lieux de stage des jeunes scolarisés au collège, l'une des missions du SESSAD étant d'aider à la connaissance et à la prise en compte du handicap pour une intégration sociale et professionnelle réussie.

Régulièrement l'éducatrice va observer le jeune dans le club sportif dans lequel il est inscrit. Cela permet d'avoir une vision plus globale de la manière dont s'intègre dans son environnement ; le tout étant de favoriser une ouverture extra-scolaire.

Toutes les prises de contact avec les différents partenaires se font avec l'accord du jeune et de sa famille et dans le respect du droit à la vie privée.

Les échanges d'informations se font dans le sens de ce qui est « strictement nécessaire à l'intérêt de l'enfant » (conformément à la loi du 05 Mars 2007).

Les accompagnements sont modulés en fonction de l'enfant et de l'environnement afin de soutenir les jeunes dans leur scolarité et dans leurs apprentissages.

Dans ce sens, le rapport d'évaluation externe d'Octobre 2013 note une reconnaissance du service de la part des partenaires extérieurs ainsi qu'une perception positive de nos actions.

## 6 L'information et la participation des usagers et la bientraitance

### 6.1. Participation individuelle

Les jeunes et leurs familles sont associés à l'élaboration de leurs projets au travers du recueil de leurs attentes concernant l'accompagnement.

Des points réguliers sont faits avec eux dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Dès l'admission, les jeunes et leurs familles reçoivent les documents leur permettant d'avoir les informations nécessaires à la présentation et à la compréhension du fonctionnement du service (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, plaquette...).

Un accompagnement à la lecture est proposé afin de faciliter l'accès à ces documents.

Tout au long de l'accompagnement, des informations sont organisées avec les familles, à leur demande ou à notre initiative.

De plus, comme précisé par la loi, la famille et le jeune sont informés de leur possibilité d'accès au dossier de l'utilisateur.

L'équipe pense nécessaire l'adaptation des documents remis à l'admission afin d'en faciliter la lecture et la compréhension.

### 6.2. Participation collective

Un groupe d'expression mis en place annuellement a été adapté en une rencontre conviviale autour du partage d'un goûter.

Cette modalité de participation attire davantage de participants.

Certaines familles profitent de ce temps pour rencontrer les professionnels à titre individuel

Ce temps moins formel facilite l'échange entre professionnel et famille.

Une deuxième rencontre est à envisager en fin d'année scolaire autour de projection de photos ou vidéos prises lors des sorties éducatives.

Une implication des familles est envisagée pour la recherche de locaux susceptibles d'accueillir le service.

### 6.3. La bientraitance

Définition :

***« C'est une manière d'être des professionnels, soucieuse de l'autre, respectueuse de ses choix et de ses refus, qui implique une posture professionnelle d'être, d'agir et de dire. »***

Les notions de bientraitance et prévention de la maltraitance sont intimement liées.

La bientraitance pourrait se définir dans le champ d'intervention du SESSAD comme une action visant à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance.

La bientraitance se construit grâce aux échanges réguliers entre tous les acteurs : professionnels/familles/partenaires intervenant auprès de et avec l'utilisateur.

#### ↳ Champ d'application au SESSAD :

- **Accueil personnalisé** : temps d'accueil distinct pour chaque usager
- **Respect des droits et des choix de la personne accueillie** : recueil de la demande des usagers concernant leur prise en charge
- **Entendre la parole de l'utilisateur et de son représentant légal** : l'équipe prend en compte le ressenti de l'utilisateur. Si la perspective recueillie ne semble pas en adéquation avec la représentation des professionnels ceux-ci cherchent une solution qui puisse tenir compte des aspirations de l'utilisateur et de son représentant légal.
- **Elaboration d'un Projet Personnalisé** : qui tient compte des demandes de l'utilisateur et de son représentant légal ainsi que des objectifs de travail des professionnels.
- **Information actualisée et régulière de l'utilisateur** pendant la phase d'accueil, de diagnostic et tout au long de la prise en charge.
- **Respect de la confidentialité**
- **Formation continue de l'équipe pluridisciplinaire**
- **Travail en équipe pluridisciplinaire** à partir des bilans effectués par chaque professionnel
- **Travail en partenariat avec les établissements scolaires**
- **Réflexion en équipe sur la pertinence des actions entreprises (éthique, déontologie)**
- **Prise en compte des besoins primordiaux de sécurité des personnes accueillies** : veille à leur bonne santé psychique et physique.
- **Prise en compte du rythme des usagers** : Les adolescents, moins demandeurs d'accompagnement, peuvent bénéficier d'aménagement de leurs prises en charge (rencontres plus ponctuelles par ex, en dehors du cadre scolaire...)
- **Groupe d'expression** : mis en place au minimum 1 fois par an
- **Favorisation de meilleures conditions de vie** : travail avec la famille de manière régulière (soit avec la psychologue, soit avec l'éducatrice ou l'assistante sociale en fonction des objectifs de travail).

#### ↳ Difficultés et limites rencontrées dans la mise en œuvre de la bientraitance :

- ❖ Trouver les limites de la bienveillance quand les soins, les accompagnements proposés entraînent des moments de remise en question et de souffrance nécessaires au cheminement vers un mieux-être.
- ❖ Décalage entre les besoins des usagers et les moyens humains disponibles dans le service

- ❖ L'équipe se questionne sur l'investissement des soins par l'utilisateur quand les parents ne s'impliquent pas dans l'accompagnement proposé.
- ❖ Les groupes d'expression questionnent l'équipe : il y a peu de participants malgré l'adaptation des horaires (après 17h), de la formulation des courriers d'invitation...
- ❖ L'équipe regrette que le critère d'éloignement géographique ne soit pas plus pris en considération. Les temps de transport trop longs entraînent de la fatigue et ainsi rendent difficile la mise en œuvre de la bientraitance que ce soit pour les usagers ou les professionnels.

#### ↳ Perspectives d'amélioration :

- Mise en place de réunions d'équipe travaillant autour de situations (évaluation clinique d'une situation).
- Maintien d'une dynamique de réflexion institutionnelle permanente (formation)
- Demande annuelle d'augmentation du temps de travail de la psychologue pour favoriser le travail avec les familles déjà engagé.
- Dans les années à venir, l'équipe va proposer que les groupes d'expression se fassent sous forme soit de réunions à thèmes, soit de demi-journée « portes ouvertes ».
- Pour favoriser une connaissance de la réalité de terrain, l'équipe du SESSAD pourrait inviter les instances décisionnaires aux demi-journées « portes ouvertes ».

## 7 L'évaluation et l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes

### 7.1 Le dispositif de la démarche qualité

En cohérence avec la politique de l'Association, le SESSAD du Confluent est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

L'objectif est de « replacer » l'utilisateur au centre du dispositif en développant :

- L'amélioration de la prise en charge des usagers
- L'implication des familles dans la mise en place de projets personnalisés
- Le développement des partenariats
- « l'ouverture vers l'extérieur »
- Le développement de l'intégration scolaire et sociale
- La sécurité des usagers comme des professionnels
- Le droit de l'utilisateur à des prestations de qualité.

Cette démarche participative implique tous les professionnels en prenant en compte les attentes des usagers et leurs familles. Elle permet également à tous les professionnels de « revisiter » leurs pratiques afin d'optimiser les accompagnements.

Ce processus permettra également d'optimiser les moyens mis à disposition et de se préparer aux évaluations (internes et externes) prévues par la loi.

La mise en œuvre de la Démarche Qualité s'appuie sur des procédures et des documents issus du Manuel Qualité Associatif.

Auparavant rattaché au dispositif de l'IME de Cazala, depuis 2006, un système qualité spécifique au SESSAD a été instauré.

Depuis Septembre 2014 le SESSAD dispose de son propre référent qualité. Un lien est régulièrement fait avec le COPIL de l'IME de Cazala afin de guider les travaux en cours.

Les réunions sont instituées au rythme d'une séance d'1h30 toutes les trois semaines et de séances sur trois heures le 1<sup>er</sup> lundi de chaque vacances scolaires.

Tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire sont participants.

Le référentiel d'auto évaluation de l'ALGEEI est actuellement utilisé dans sa version III.

Sa structure est divisée en 9 référentiels thématiques, références et critères, répartis sur un chapitre « usager » et un chapitre « structures ».

USAGER	Droits, Information et Expression de l'utilisateur	DIE
	Dossier de l'utilisateur et Projet Individualisé	DPI
	Organisation et Continuité de l'Accompagnement	OCA
STRUCTURES	Projet d'Etablissement et/ou de Service	PES
	Partenariat et Mise en Réseau	PMR
	Management de l'établissement et Ressources Humaines	MRH
	Fonctions Logistiques et Sécurité des personnes et des biens	FLS
	Système d'Information	SI
	Gestion du Système Qualité	GSQ

## 7.2 Les résultats de l'évaluation externe et le plan d'amélioration de la qualité

Les rapports d'évaluation interne et externe à blanc ont été soumis au Conseil d'Administration de l'ALGEEI pour validation et autorisation d'engager l'évaluation externe fin 2012.

L'évaluation externe a été réalisée d'avril à Octobre 2013 par le CRIDA. Le service a reçu le rapport final en Novembre 2013.

Cette évaluation met en avant l'implication de chacun des professionnels dans l'accompagnement des jeunes.

## 7.3 Les modalités de suivi, d'évaluation et d'actualisation du projet de service

Durant la période de validité du Projet de service 2016//2021 suite au travail de l'équipe pluridisciplinaire et d'après les observations relevées lors de l'évaluation externe, des actions correctives seront portées sur le Plan d'Action Qualité en plus du travail inhérent au développement des axes stratégiques :

- Réflexion sur l'adéquation tant des locaux que de la situation géographique du service au regard des profils des personnes accueillies et du secteur d'intervention (Axe stratégique – 1 / « Transfert des locaux »)



- Mise en place d'une réflexion commune avec l'IME de Cazala en ce qui concerne le renforcement de partenariats existants entre les deux structures ou la mise en œuvre de ceux-ci en tant qu'offre globale d'accompagnement et de prise en charge (Axe stratégique – 4 / « création d'un dispositif Plateforme »)
- Adaptation des documents transmis aux familles.
- Traduction de certains documents devrait pouvoir faciliter l'adhésion des familles au processus d'accompagnement.

## 8 Les ressources du projet

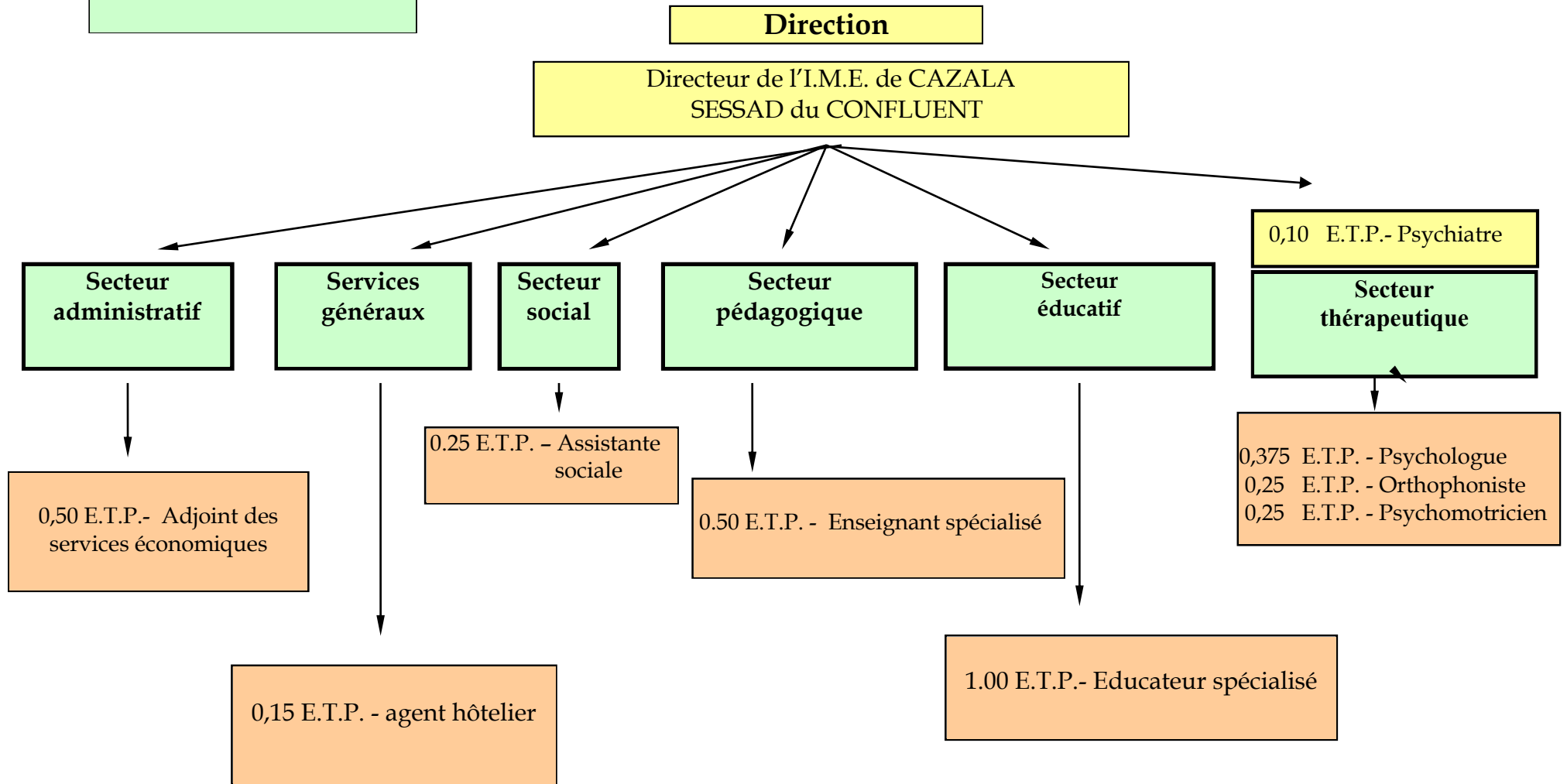
### 8.1. Les compétences mobilisées

Le Directeur, du fait du rattachement administratif à l'IME de Cazala est commun aux deux structures.

**TABLEAU des EFFECTIFS**

<b>EMPLOI</b>	<b>EFFECTIF E.T.P.</b>
<b><i>Administration/Gestion</i></b>	
Adjoint des services économiques	0.50
<b>S/TOTAL</b>	<b>0.50</b>
<b><i>Services généraux</i></b>	
Agent hôtelier	0.15
<b>S/TOTAL</b>	<b>0.15</b>
<b><i>Animation/Education</i></b>	
Educateur spécialisé	1.00
Assistante sociale	0.25
<b>S/TOTAL</b>	<b>1.25</b>
<b><i>Paramédical</i></b>	
Psychologue	0.375
Orthophoniste	0.25
Psychomotricien	0.25
	<b>0.875</b>
<b><u>Personnel médical</u></b>	
<b><i>Médical</i></b>	
Médecin psychiatre	0.10
<b>S/TOTAL</b>	<b>0.10</b>
<b>TOTAL Hors E.N.</b>	<b>2.875</b>
<b><i>Enseignement</i></b>	
Professeur des Ecoles	0.50
<b>S/TOTAL</b>	<b>0.50</b>
<b>TOTAL avec E.N.</b>	<b>3.375</b>

8.2 Organigramme  
SESSAD du Confluent



### 8.3 L'entretien individuel

« la finalité de ce rendez-vous est d'échanger avec le salarié pour lui permettre d'exprimer ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi. Cet entretien n'est pas un entretien d'évaluation.

Temps d'échanges et de dialogue privilégié, outil de management, l'entretien professionnel aide le salarié à anticiper et à se projeter dans son parcours professionnel, à identifier les actions de formation à mobiliser au regard de l'évolution de l'activité de votre association. C'est aussi un bon outil de fidélisation.

Côté employeur, l'entretien professionnel est une démarche qui renforce sa responsabilité sociale en matière de formation des salariés. Il permet aussi de repérer les compétences dont dispose la structure. Véritable pivot de la politique RH, il constitue ainsi un outil de pilotage permettant à votre association de veiller à l'employabilité de ses salariés et de repérer les accompagnements dont ils pourraient avoir besoin, de projeter la gestion de ses ressources humaines dans le temps ».

### 8.4 Les locaux et leur aménagement

Le Service est situé à Aiguillon dans les locaux du SICTOM (ancien Magasin des Tabacs) d'une surface de 200 m<sup>2</sup>. Le Sessad se divise en différents bureaux, salles d'activités, salle de réunions et un lieu d'accueil.

↳ Descriptif :

- Accueil	25 m <sup>2</sup>
- Salle de réunion/activités pédagogiques	50 m <sup>2</sup>
- Salle de psychomotricité	30 m <sup>2</sup>
- Bureau Directeur/Médecin psychiatre	15 m <sup>2</sup>
- Bureau Psychologue	15 m <sup>2</sup>
- Bureau Assistante sociale	15 m <sup>2</sup>
- Bureau Orthophoniste	20 m <sup>2</sup>
- Sanitaires + rangements	} <u>15 m<sup>2</sup></u>
- Coin cuisine	

Total d'environ **200 m<sup>2</sup>**

↳ Synthèse :

Les locaux ne s'avèrent pas toujours très fonctionnels, conviviaux :

- Situés au 3<sup>ième</sup> étage (de grande hauteur)

- Accès soit par un escalier, soit par un monte-charge
- Environnement : situation géographique « excentrée » pour de nombreuses familles car l'aire géographique d'intervention du Sessad est relativement vaste.

↳ Perspectives :

L'équipe du Sessad se devra de trouver des locaux plus conviviaux et en adéquation avec les besoins des jeunes, de leurs familles et des professionnels.

L'aire géographique étendue nécessite une position centrale pour les locaux.

Une adhésion plus forte des familles doit être recherchée, ainsi la recherche de nouveaux locaux permettra de dynamiser les échanges l'implication et de fait la relation.

Recourir à différentes antennes (associatives ou non) par une mise à disposition de locaux permettra de rationaliser les temps de transports et de prise en charge. Cette piste sera travaillée et développée.

### **8.5. L'organisation des transports**

Le secteur d'intervention de 25 Kms, qui est globalement respecté pour les jeunes orientés, est défini à partir du lieu de scolarisation mais n'inclue pas forcément les lieux d'habitation ce qui entraîne des trajets beaucoup plus importants pour le travail éducatif et social.

Pour les professionnels des secteurs thérapeutiques et pédagogiques, les trajets représentent une part non négligeable du temps de travail.

Par exemple, sur les cinq dernières années, la psychomotricienne à ¼ temps (soit 9h45 par semaine) parcourt en moyenne 78 Kms pour une durée de 2h.

De ce fait, sur les 16 jeunes accompagnés par le SESSAD, elle n'a pu suivre que 7 jeunes en moyenne.

Malgré ces contraintes liées aux déplacements, les professionnels ont fait le choix d'intervenir le plus souvent dans les lieux de scolarisation dans un souci de bienveillance envers les jeunes (limiter la perte de temps de scolarité, la fatigue).

De fait, la mobilité est et sera une des spécificités du service. Les interventions se dérouleront dans la plupart du temps dans les lieux de vie des jeunes, notamment dans les établissements scolaires.

Ce fonctionnement est facilitant pour la coordination avec les professionnels des différentes structures et permet de renforcer la cohérence du projet du jeune.

### **8.6. Le système d'information**

Le déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur, tout en sécurisant les accès, permet aux professionnels d'avoir une plus grande aisance dans la consultation, la saisie et l'archivage des éléments constitutifs du dossier du jeune.

La mise à disposition d'adresses mail sur les divers secteurs professionnels pourrait générer plus de confidentialité et de traçabilité et favoriser une meilleure communication.

Les différents ordinateurs destinés aux professionnels sont sécurisés par des mots de passe.

Les sauvegardes informatiques sont régulièrement réalisées.

## **9 Les objectifs d'évolution et de développement**

De nombreux thèmes doivent être développés en marge et en lien des axes stratégiques pour les années à venir.

La société étant en constante évolution, des thèmes spécifiques doivent faire l'objet de réflexions et d'aménagements réguliers de la part de l'équipe du service.

En lien avec le cadre législatif, les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles, le projet associatif, le projet d'établissement et l'évolution de nos pratiques, notre démarche institutionnelle s'inscrit dans une volonté de continuité conforme aux principes universels d'éducation : écouter, informer, orienter, soutenir et témoigner.

Certains principes d'accompagnement en lien avec l'évolution sociétale doivent évoluer afin de répondre au plus près aux besoins des personnes accueillies.

## 9.1 Les axes stratégiques

<b>AXE 1 – Transfert des locaux vers une structure d'accueil plus en adéquation avec les missions du service</b>	
<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rechercher une petite unité d'accueil dans la même aire géographique</li> <li>○ Offrir plus de convivialité et de sécurité</li> </ul>	<p><b>DELAI : 2016 - 2018</b></p>
<p><b>AVANTAGES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre aux usagers et à leur famille d'investir des locaux plus conviviaux</li> <li>○ Offrir de meilleures conditions d'accueil générant une plus grande adhésion des familles</li> <li>○ Permettre que ce lieu puisse offrir de plus grandes capacités d'échanges et de rencontres avec les partenaires</li> </ul>	<p><b>DIFFICULTES/RISQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Impact financier</li> <li>○ Inadéquation entre le secteur géographique et le lieu de scolarisation ou de professionnalisation</li> </ul>
<p><b>COMMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En trouvant une unité d'accueil dans la même ville de préférence</li> <li>• En impliquant les jeunes et leurs parents dans la mise en place et le redémarrage de l'activité dans ces locaux</li> <li>• En redynamisant par des rencontres, des groupes d'expression plus fréquents (avec un choix dans les thèmes abordés)</li> <li>• En mutualisant les locaux ponctuellement (avec mise en place d'un conventionnement) avec nos différents partenaires</li> <li>• En permettant la mise en place d'activités éducatives ou transversales dans des locaux plus adaptés</li> <li>• En développant les rencontres avec les familles</li> </ul>	
<p><b>MOYENS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres avec les familles</li> <li>• Rencontres avec les partenaires</li> <li>• Sondage sur les thèmes pouvant générer une plus grande implication des familles</li> </ul>	
<p><b>METHODES ET OUTILS D'EVALUATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mesure de l'implication des familles au transfert des locaux (échanges, enquêtes...)</li> <li>○ Degré de satisfaction suite au déménagement (échanges, enquêtes...)</li> <li>○ Mise en place de groupes d'expression spécifiques</li> <li>○ Mesure de l'impact du déménagement (indicateurs, appropriation/adhésion, rencontres familles sur site...)</li> </ul>	

\* l'usager est toujours pris dans le sens réglementaire de : « l'usager et/ou son représentant légal »

<b>AXE 2 – Poursuivre le développement de l'implication des usagers et de leur famille au fonctionnement du service</b>	
<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poursuivre le processus de coopération entre les familles et le service</li> <li>○ Impliquer les usagers et leurs familles dans le transfert du service vers de nouveaux locaux</li> <li>○ Impliquer les usagers dans la conception des déclinaisons des documents officiels</li> </ul>	<p><b>DELAI : 2016-2020</b></p>
<p><b>AVANTAGES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adhésion plus forte des familles au fonctionnement du service</li> <li>○ Meilleure appropriation des différents supports liés à la réglementation (déclinaison des documents officiels)</li> <li>○ Moments d'échanges privilégiés avec les usagers et leur famille</li> </ul>	<p><b>DIFFICULTES/RISQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les limites de l'adhésion ou de la non adhésion des familles</li> <li>○ Adapter la communication</li> <li>○ Gestion des écarts entre les acteurs</li> <li>○ Augmentation des temps de réunion</li> </ul>
<p><b>COMMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En instituant un rythme régulier pour les groupes d'expression (collaboration efficiente)</li> <li>○ En adaptant les différents supports (documents officiels) aux potentialités des usagers</li> <li>○ En recherchant une traduction fidèle des contenus des différents documents officiels (public non francophone)</li> <li>○ En développant des moyens de mesure de la satisfaction des usagers</li> <li>○ En permettant l'élaboration de mesures correctives plus rapidement</li> </ul>	
<p><b>MOYENS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Groupe de travail (familles/professionnels)</li> <li>○ Rencontre avec les familles</li> </ul>	
<p><b>METHODES ET OUTILS D'EVALUATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Démarche Qualité</li> <li>○ Nombre de rencontres, taux de réponse des familles aux sollicitations de l'établissement</li> <li>○ Calendrier de rencontres familles</li> <li>○ Recensement des instances et outils de participation des usagers. (enquêtes,...)</li> </ul>	

**AXE 3 – Poursuivre le processus de développement du réseau partenarial, parfaire la communication externe et les évaluer**

**OBJECTIFS :**

- Poursuivre et étendre le développement du réseau partenarial
- Evaluer l'efficacité du travail en réseau
- Instaurer et analyser les indicateurs de suivi de l'évolution du développement du réseau

**DELAI : 2017-2021**

**AVANTAGES :**

- Avoir un niveau d'expertise plus grand en fonction des choix professionnels des usagers (pour les plus âgés)
- Meilleure connaissance des ressources de l'environnement

**DIFFICULTES/RISQUES :**

- Difficulté de coordination
- Adaptabilité accrue
- Indicateurs de suivi fiables

**COMMENT :**

- Faire connaître le service, ses missions auprès des nouveaux partenaires
- Parfaire la connaissance du service et de ses missions auprès des anciens partenaires
- Formaliser tous les partenariats par des conventions
- Analyser et faire évoluer nos capacités d'accompagnement (dans une optique professionnelle pour les jeunes en fin de cycle en collège)
- S'interroger sur la faisabilité d'un partage de diagnostic avec les partenaires

**MOYENS :**

- Augmenter le temps de travail de certains professionnels dédié au partenariat afin d'accroître son opérabilité
- Organisation de rencontres entre partenaires (présentation, suivi, bilan...)
- Recherche constante sur la création ou l'évolution des structures partenaires (privées, publiques)

**METHODES ET OUTILS D'EVALUATION :**

- Documents et instances existants.
- Suivre l'évolution du nombre des partenaires à partir des conventions signées.
- Recensement des outils de communication et des instances
- Démarche qualité



<b>AXE 4 – Création d'un dispositif « PLATEFORME » permettant plus de souplesse dans le parcours des jeunes en lien avec l'IME</b>	
<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Introduire plus de souplesse dans les accompagnements liés à l'évolution des modalités de prise en charge</li> <li>○ Offrir une plus grande palette de réponses adaptées aux jeunes en milieu ordinaire ou protégé</li> <li>○ Permettre aux professionnels de l'IME et du Sessad de travailler en étroite collaboration</li> </ul>	<p><b>DELAI : 2018 - 2021</b></p>
<p><b>AVANTAGES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dispositif permettant aux jeunes d'expérimenter différents statuts (internat, SI, séquentiel, SESSAD Pro...) du fait de la souplesse entre structures</li> <li>○ Répondre au plus près aux besoins identifiés dans le cadre des PI et/ou PPS</li> <li>○ Plus grande implication des jeunes et de leurs familles</li> </ul>	<p><b>DIFFICULTES/RISQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Gestion des moyens humains et financiers</li> <li>○ Fluctuation de la réactivité de l'adaptation ou de l'aménagement</li> <li>○ Coordination des professionnels</li> <li>○ Intervention des professionnels</li> </ul>
<p><b>COMMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Modifier le fonctionnement du service sans en modifier l'agrément</li> <li>○ S'interroger sur une éventuelle interaction entre l'IME et le SESSAD</li> <li>○ Redéploiement des moyens humains</li> <li>○ En organisant des rencontres régulières et formalisées entre les professionnels des deux structures</li> </ul>	
<p><b>MOYENS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réunions de concertation et d'adaptation</li> <li>○ Renforcement du travail avec les familles</li> <li>○ Coordination des actions et des moyens</li> <li>○ Mutualisation des moyens humains des deux structures</li> </ul>	

<b>AXE 5 – Déploiement du dossier informatisé de l’usager</b>	
<p><b>OBJECTIFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Informatisation du processus métier</li> <li>○ Traçabilité des informations et des évolutions de la prise en charge des usagers</li> <li>○ Sécurisation des données</li> </ul>	<p><b>DELAI : 2016 - 2020</b></p>
<p><b>AVANTAGES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Disposer d’un accès rapide et sécurisé aux informations concernant les usagers</li> <li>○ Dématérialisation des documents papier</li> <li>○ Intégration des documents externes</li> <li>○ Instrument de bilan et recueil de données paramétrable</li> </ul>	<p><b>DIFFICULTES/RISQUES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formation des personnels</li> <li>○ Connection internet</li> </ul>
<p><b>COMMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En dédiant des espaces et des postes informatiques à « OSIRIS »</li> <li>○ En inscrivant les professionnels dans une démarche de formations à la bureautique (word, excel)</li> <li>○ En développant des formations sur site par les référents des différents secteurs</li> <li>○ En coordonnant les actions de développement et de formation en lien avec le référent « OSIRIS »</li> </ul>	
<p><b>MOYENS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de cycle de formations en interne</li> <li>○ Réunion de coordination régulières au niveau associatif et en interne</li> </ul>	
<p><b>METHODES ET OUTILS D’EVALUATION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Démarche qualité.</li> <li>○ Evaluation interne.</li> <li>○ Enquêtes ou questionnaires divers à l’attention des personnels.</li> </ul>	

## **9.2 Conclusion**

L'équipe a des valeurs humaines communes et partagées de prendre soin, de respect, de considération, d'écoute, d'ouverture et d'empathie qui sont mises en œuvre auprès des enfants accompagnés et de leurs familles.

Les professionnels du SESSAD ont à cœur les valeurs humanistes qui mettent la personne au centre de leurs préoccupations sans aucune forme de discrimination, qui croient en ses capacités d'évolution quelles que soient les difficultés rencontrées et qui favorisent l'égalité des chances notamment dans l'accès à l'éducation, à la citoyenneté et à la culture.

L'équipe s'entend défendre les droits des usagers sans aucun jugement, dans le respect de leurs convictions culturelles ou religieuses.

Nous défendons également le droit pour chaque jeune d'avoir un projet au plus près de ses choix.

### 9.3 Les fiches actions

AXES d'AMELIORATION	2016	2017	2018	2019	2020
Axe n° 1 : Transfert des locaux vers une structure d'accueil plus en adéquation avec les missions du service.					
Axe n° 2 : Poursuivre le développement de l'implication des usagers et de leur famille au fonctionnement du service					
Axe n° 3 : Poursuivre le processus de développement du réseau partenarial, parfaire la communication externe et les évaluer					
Axe n°4 : Création d'un dispositif « PLATEFORME » permettant plus de souplesse dans le parcours des jeunes en lien avec l'IME					
Axe n°5 : Informatisation du dossier de l'utilisateur					

Elaboration P.E. 2022 - 2027	2020 - 2021
Evaluation Projet de service. 2016 – 2021 Ecriture Projet de service. 2022 – 2027	